

Direction des Affaires juridiques
& de la commande publique
Service Conseil municipal-Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2011

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Premier Adjoint ouvre la séance. Il propose la désignation de Charlotte LEYDIER en qualité de **secrétaire de séance** et donne lecture des **pouvoirs** :

- | | | |
|---------------------------------|---|-------------------------------------|
| – Pierre REGNAULT | à | Joël SOULARD |
| – Caroline FOUNINI | à | Yannick HENRY |
| – Jacques AUXIETTE | à | Angie LEBOEUF |
| – Yann HELARY | à | Patricia CEREIJO (questions 4 à 60) |
| – Jean-Yves DAVIAUD | à | Roland GUILLET |
| – Maryse SOUCHARD | à | Francis LUCAS |
| – Maryse GANE | à | Françoise VIGNAULT |
| – Anne AUBIN- SICARD | à | Jacques BESSEAU |
| – Alexandre MAISONNEUVE-LE-BREC | à | Michèle PELTAN |
| – Daniel RAMPONI | à | Charlotte LEYDIER |
| – Mathilde MAGE | à | Patrick YOU en fin de séance. |

Il appelle aux remarques éventuelles sur le procès-verbal des séances du 21 septembre et 5 octobre 2011 ; ceux-ci sont adoptés.

Il fait l'intervention suivante :

« Merci de votre présence pour ce dernier Conseil Municipal de l'année, qui devrait voir l'examen d'une soixantaine de délibérations. J'ai à la fois le plaisir et l'honneur de présider cette séance en l'absence de Pierre REGNAULT qui poursuit comme prévu sa convalescence. Il vous transmet ses salutations et j'en profite aussi pour vous relayer ses remerciements pour les très nombreux messages de sympathie que vous lui avez transmis, ainsi que ceux des Yonnais, qui ont tenu à lui exprimer leur sympathie et leurs bons vœux de rétablissement.

Deux points majeurs se détachent à l'ordre du jour. L'un touche à une nouvelle disposition du Grenelle de l'Environnement et de la loi de juillet 2010, qui invite désormais les villes de plus de 50 000 habitants à présenter un rapport sur le développement durable, préalable au vote du budget.

Vous avez reçu le dossier assez volumineux que Stéphane IBARRA vous présentera dans les grandes lignes, et à partir duquel vous aurez la possibilité d'intervenir si vous le souhaitez.

Nous avons déjà, et à plusieurs reprises, en septembre dernier notamment, discuté de nos orientations en faveur du développement durable dans le cadre de notre Agenda 21. L'engagement de la Ville et des Yonnais en direction de leur environnement est une réalité. Et, pour nous, l'engagement collectif est plus efficace lorsqu'il est partagé et porté collectivement.

C'est dans cet esprit que nous avons initié les différents ateliers qui se sont tenus en novembre et décembre avec les Yonnais et accompagné de spécialistes comme Pierre RADANNE, spécialiste des questions énergétiques et ancien président de l'ADEME.

Cette préoccupation en faveur de notre environnement se traduira ce soir très concrètement au travers de quelques délibérations relatives au photovoltaïque et pour lesquelles je vous inviterai à donner un avis favorable.

Vous verrez que ces actions se mettent en place dans un contexte où, contrairement aux promesses et aux ambitions du Grenelle de l'Environnement, l'action des collectivités n'est guère favorisée. J'en veux pour preuve la forte réduction de l'incitation au développement du photovoltaïque qui oblige la REVe (Régie d'Electricité de Vendée) avec laquelle nous travaillons, et donc la Ville, à abandonner le photovoltaïque sur les toitures du parc des expositions des Oudairies. De la même manière, l'évolution négative des conditions de rachat de l'énergie photovoltaïque conduit la Ville à participer au financement de l'installation de centrales solaires sur le groupe scolaire Léonce Gluard. Faute de quoi, cette opération ne verrait pas le jour.

Enfin, l'installation d'une centrale sur le site de Basse Barbonte devrait aboutir (mais là aussi l'opérateur doit répondre à l'appel d'offres national) rapidement avant que les conditions de rachat ne deviennent encore moins incitatives.

Ces modalités changeantes et déstabilisantes pour les collectivités, comme pour les particuliers, interrogent fortement dans une actualité où le prix du gaz ne cesse de s'envoler, grignotant un peu plus le pouvoir d'achat des ménages. Mais elles nous confortent aussi dans notre engagement municipal ou intercommunal en faveur des économies d'énergie et en faveur de la réduction de la consommation énergétique de l'habitat. J'ajouterai deux exemples qui illustrent notre volonté d'agir de manière co-responsable, qui ne sont pas à l'ordre du jour du Conseil mais sont pourtant d'actualité. C'est la mise aux normes de la patinoire, qui sera désormais adaptée et conforme, notamment, au protocole de Montréal qui impose l'arrêt de la production et de l'utilisation du fréon, néfaste pour la couche d'ozone. C'est aussi le projet de la place Napoléon qui, au-delà d'être un facteur d'animation et d'attractivité, sera aussi un projet singulier et ambitieux en matière de gestion de l'eau. Une ressource à préserver y compris et surtout en Vendée. L'installation proposée par l'équipe CHEMETOFF sera tout à fait exemplaire et fera référence dans la gestion publique de l'eau en milieu urbain.

L'autre dossier important concerne les orientations budgétaires qui vous seront présentées par Angie LEBOEUF. Elle nous rappellera le contexte et les choix envisagés par la municipalité pour l'année 2012 et au-delà en vue de l'adoption du budget en février prochain. Ce sera l'occasion de rappeler la bonne situation financière de la Ville dans un contexte pourtant tendu. Vous le verrez, ces orientations illustrent un programme d'investissements ambitieux et volontaire, tout en étant pragmatiques et respectueuses de nos capacités financières. Sans déflorer le débat, j'aimerais tout de même souligner que nos finances se portent bien et que, par rapport à l'ensemble des collectivités de même taille, nous avons la chance d'envisager l'avenir avec sérénité.

Pourquoi pouvons-nous envisager l'avenir avec sérénité ?

Parce que nous avons la capacité d'investir aujourd'hui, mais surtout demain, et que nos investissements structurants, compte tenu de notre niveau d'épargne, ne sont financés par emprunts qu'à la moitié.

Parce que nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement et que nous parvenons dans un contexte difficile à bien cadrer nos charges, ce qui nous donne ainsi des marges pour l'avenir.

Parce que nous allons financer ces actions sans recourir à une hausse du taux communal des impôts.

Je rappelle ces faits car, parfois, nous entendons ou nous lisons tout et n'importe quoi. Parfois l'auteur assume, parfois il se réfugie derrière l'anonymat.

Non, la Ville n'augmentera pas ses taux d'imposition et cela pour la dixième année consécutive, contrairement à d'autres.

Non, la Ville ne baissera pas son soutien au monde associatif, contrairement à d'autres.

Non, la Ville ne réduira pas le programme qu'elle a fixé pour le mandat.

Par contre, la Ville poursuivra sa politique sociale, avec des moyens importants en faveur du logement, de l'aide sociale, de l'accès aux services publics de proximité, de la distribution alimentaire et en direction des maisons de quartier.

La Ville poursuivra ses grands projets de centre-ville et dans le quartier gare, comme elle poursuivra la rénovation urbaine de l'habitat social des quartiers nord. Il permettra ainsi à des personnes éloignées de l'emploi de travailler dans leur quartier et de reprendre pied dans le monde du travail. La Ville poursuivra ses chantiers de rénovation de réseaux et de voiries pour une ville plus sûre et plus agréable. Et oui, ces marchés constituent des commandes aux entreprises et confortent l'emploi local.

A un moment où beaucoup s'agitent, où certains crient au loup ou d'autres exhortent aux économies, il faut rappeler que les villes sont extrêmement sollicitées et qu'elles sont souvent en première ligne des critiques car leur décisions sont les plus visibles et les plus concrètes. Mais nous savons aussi que la commune est le dernier rempart de la solidarité. Les orientations proposées ce soir en témoignent et c'est à nous collectivement de les porter de manière responsable pour éviter que ne se délitent les liens sociaux. »

Monsieur le Premier Adjoint donne la parole à S. IBARRA pour le premier point de l'ordre du jour :

1 RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE PREALABLE AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux et s'intègre également dans la démarche d'Agenda 21 initiée par la Ville. Il fait le bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire et leurs impacts au regard des finalités et des principes du développement durable.

S. IBARRA engage un tour d'horizon des engagements de la Ville sur la politique de développement durable. Cet inventaire ne sera pas exhaustif, tant la Ville est engagée dans beaucoup de domaines et depuis longtemps. Mais, précise-t-il, la loi Grenelle a instauré l'obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable, en préambule des projets de budget. C'est une opportunité de dresser un bilan, mais aussi de montrer combien ce sujet est transversal et irrigue les différentes politiques publiques menées par la Ville. Ce sera l'occasion, pour certains élus, d'illustrer un certain nombre d'engagements dans leur secteur de délégation.

Il indique qu'il s'agit de rendre visibles les actions de la Ville sur les 5 piliers du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

La Ville, rappelle-t-il, s'est inscrite de longue date dans certaines de ces actions. Ainsi de l'épanouissement des êtres humains, il indique que les politiques menées ont toujours cherché à rendre accessible le territoire en terme de logement, pour que chacun trouve sa place, à la fois pour son travail, son épanouissement personnel, pour l'accès à la culture, au monde associatif ou encre des sports.

Présence aussi sur la cohésion sociale et la solidarité mais également sur la présentation de la biodiversité des milieux et des ressources pour laquelle les actions communales ont valeur d'exemple pour d'autres collectivités.

Pour deux aspects du Grenelle, la lutte contre le changement climatique et la dynamique de développement, il précise que ces notions sont plus récentes, la Ville prend donc des engagements d'actualité comme les délibérations touchant au photovoltaïque et l'adhésion à un groupement de commandes du grand Ouest pour les marchés publics s'inscrivant dans la commande durable.

Ouvrant une brève parenthèse, il tient à signaler publiquement que, malgré l'évident consensus qu'on pourrait attendre autour du thème du développement durable, il reste très difficile de trouver une adhésion politique avec les partenaires départementaux. Il cite l'exemple du travail mené sur la création d'un réseau de chaleur qui aurait pu permettre de relever le défi du changement climatique et de réaliser à long terme des économies substantielles, et qui s'est heurté à une fin de non-recevoir de la part de Vendée Habitat.

Revenant au diaporama, il en rappelle le principal objet : montrer comment la collectivité a pris en compte les développements durables du territoire. La deuxième phase de l'Agenda 21 relève de ces engagements : mettre en mouvement tout le territoire et faire en sorte que ces sujets deviennent une préoccupation pour les Yonnais, habitants, entrepreneurs et associations. Il s'agit de donner une dynamique et d'impulser un mouvement.

Pour cela, le projet transversal sera suivi, au sein de la collectivité, par un comité de pilotage et une équipe « projet Agenda 21 », pour évaluer dans le temps les actions engagées et faire le constat éventuel des marges de progressions.

Trois étapes principales jalonnent ce grand dossier :

Un diagnostic ;

La concertation publique, qui a permis d'entendre de nombreux témoignages de Yonnais et d'accueillir sur le territoire des personnalités telles que Pierre RADANNE qui a présenté un exposé de très haute qualité ;

Un programme d'actions opérationnelles qui sera adopté fin juin, quand sera clos le travail à engager avec le monde de l'entreprise, certainement porteur de modes de développement différents.

Pour poursuivre la présentation du diaporama projeté sur les différents axes de l'Agenda 21, **S. IBARRA** passe la parole à P. YOU, M. MAGE et A. VALIN.

P. YOU rappelle que, du volet mobilité et transport, découlent des enjeux majeurs car, au-delà des actions déjà réalisées, il faut créer une véritable rupture dans la logique du « tout voiture ». Il faut favoriser pour cela les modes de déplacements alternatifs. Les transports en commun ont été le premier acte pour un développement sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Les pistes cyclables en sont un autre pour faire en sorte d'assurer également une continuité sur la totalité du territoire.

Mais d'autres axes sont explorés : notamment le développement du transport ferroviaire, l'accessibilité au pôle d'échanges multimodal pour lequel la passerelle a été réalisée, le parvis de la gare et de ses abords et bien sûr la problématique du stationnement et notamment en hyper-centre. Sur ce point, il indique qu'un travail de réflexion est déjà entamé. Il donnera lieu à la présentation de propositions sur des pistes d'évolution, tant en terme de tarification que de gestion humaine des conditions de stationnement sur l'espace du territoire de l'hyper-centre. Un gros travail est également enclenché dans le cadre du code de la rue, pour repenser le plan de circulation de la ville pour qu'il soit mieux adapté, et ne plus faire de la Place Napoléon un giratoire, un axe de transit mais bien un lieu où se rendre pour le tourisme ou le commerce.

Tout cela nécessite en parallèle un énorme travail de pédagogie. Il rappelle que bon nombre de dispositions réglementaires existent déjà mais que la persistance des incivilités, notamment le stationnement sur des emplacements interdits, nécessite un lourd travail de prise de conscience et d'apprentissage qu'il va falloir mener.

M. MAGE souhaite insister sur les déplacements doux que sont le vélo mais aussi la marche. Pour le premier, elle rappelle qu'il faut également penser aux vélos quand on envisage une politique de stationnement. De même, il convient d'inciter l'Etat à être cohérent dans sa politique qualifiée d'ambitieuses mais qui n'a toujours pas autorisé le panneau de signalisation du « tourne à droite » pour laisser circuler les vélos quand les carrefours le permettent sans danger. Il convient également, ajoute-t-elle, de développer le double sens cyclable là où cela s'envisage également en sécurité.

Pour la marche, elle rappelle la création de « promenades yonnaises » qui ont permis aux habitants de redécouvrir leur quartier. La Ville accompagne parents et écoles qui souhaitent développer des initiatives de ce genre. Le but est, à terme, de pouvoir changer la vision que l'on a de la rue et en faire plus un lieu de vie qu'un lieu de déplacement. Pour cela, elle rejoint P. YOU sur la nécessité d'une grande pédagogie.

A. VALIN rappelle que la Ville investit beaucoup dans la mobilité pour tous, y compris pour les personnes à mobilité réduite. Elle souhaiterait que s'enclenche également un changement radical de mentalité sur la liberté de se déplacer qui tiendrait compte de toutes les formes de handicap, y compris le handicap mental, trop souvent oublié. Il faut donc penser autrement et engager un mouvement d'éducation pour changer le regard de la population, c'est un vrai développement qui s'inscrit pleinement dans le cadre de l'Agenda 21.

S. IBARRA invite J. SOULARD et M.N. MANDIN à commenter l'axe suivant de l'Agenda 21 : le logement, l'habitat et les nouvelles méthodes de construction.

J. SOULARD le rappelle : depuis de nombreuses années, un gros travail a été réalisé par la Ville pour offrir sur son territoire tous les types de logements possibles, en accession ou en locatif, avec notamment un taux de 29 % de logements sociaux s'inscrivant dans les obligations de la loi SRU. Travail accentué sur le logement social qui n'est pas forcément toujours accessible, ainsi un effort particulier a porté sur le nombre de PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) avec l'abaissement de certains loyers sur l'ensemble de la ville.

Une réflexion est également engagée sur l'acquisition sociale individuelle et se poursuivra sur l'acquisition sociale d'appartement.

Toute l'action sur l'habitat à l'intérieur du PLU, tend à éviter l'étalement urbain, dans une logique de reconstruction de la ville sur elle-même. Ainsi, par rapport au POS 2001, il y a eu très peu d'extensions de nouvelles zones d'habitat à l'extérieur de la ville. Un travail très fin a été réalisé, notamment sur le pentagone, la charte architecturale pour régler les constructions en centre ville. Il y a eu des opérations emblématiques telles « L'Annexe », la ZAC Zola ou encore « La Maison Neuve des Landes » où l'on constate une grande évolution dans la manière de construire et d'intégrer au maximum le développement durable, comme on peut le voir sur l'opération « La Marronnière ».

M.N. MANDIN évoque la question du logement des personnes âgées. Au-delà du besoin évident d'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), il apparaît important de soutenir les personnes qui désirent rester à domicile ou près de leur famille. Elle cite en exemple l'action de l'association des « Visiteurs du soir », les logements intergénérationnels, et une initiative des habitants du Val d'Ornay, toutes solutions permettant de soutenir les personnes âgées dans leur démarche, et ayant vocation à se

prémunir de l'isolement. Il lui semble en effet important de favoriser les échanges entre générations et cultures, et cesser de croire que les personnes âgées n'ont plus de projet de vie : il faut donc cesser de décider à leur place.

S. IBARRA poursuit la présentation de l'Agenda 21 par le volet environnement-santé et éthique. Il résume, pour le premier point, les avancées en termes de production d'eau potable, rappelant la bonne qualité et les tarifs les plus bas des consommations, en comparaison au reste du département.

Pour les engagements en matière d'assainissement, il se réjouit du partage de cette compétence au niveau de l'agglomération. Ce nouveau défi d'avenir, ainsi assuré par l'ensemble des communes de l'agglomération, sera un gage d'amélioration de la situation y compris pour les petites communes.

En terme de tri et de gestion des ordures ménagères, il cite les chiffres de 2000 tonnes de baisse de production d'ordures ménagères et d'une économie de près de 2 millions d'euros sur le budget global de la taxe des ordures ménagères, au niveau de l'agglomération. Ainsi donc, les objectifs environnementaux sont tenus et cela coûte moins cher aux habitants de l'agglomération.

A. VALIN évoque le projet nutrition-santé en direction des écoles de la ville. Cette démarche vise à enclencher une réflexion éducative pour les enfants, mais également pour les cuisiniers chargés des préparations de repas, puis, au-delà, vers les enseignants et les parents. L'alimentation est, selon elle, un très bon exemple du lien entre l'environnement et la santé : qualité des sols, des produits consommés, qualité de l'air respiré ; tout cela a été évoqué lors des journées de la santé organisées sur la ville. Il reste à convaincre qu'il faut transformer les pratiques pour répondre à l'urgence de la situation écologique, sociale et économique. L'Agenda 21 est une base incontournable pour systématiser les démarches transversales.

P. DINEL rappelle qu'avec 300 000 m² de bâtiments publics la Ville est forcément intéressée aux dépenses énergétiques. Il évoque donc les actions réalisées pour évaluer précisément les points d'amélioration à réaliser sur les bâtiments en terme de toitures, couvertures et chauffage et, chaque année, engager les travaux qui s'imposent.

Parallèlement, un partenariat avec le SyDEV a permis la réalisation d'opérations d'équipement photovoltaïques sur certaines toitures et l'établissement d'un bilan énergétique du patrimoine, qui aide à la décision pour la programmation des travaux.

Enfin, il évoque la question de l'éclairage public et le souci d'une baisse de la consommation énergétique qui incite à la modification des ampoules et des lampes.

M. DURQUETY présente le volet « gestion différenciée des espaces publics ». Il rappelle qu'il s'agit d'adapter les pratiques aux milieux et de gérer les espaces en fonction des usages. C'est une expérimentation scientifique qui vise à maintenir une biodiversité végétale et faunistique. Au-delà, c'est un appui pédagogique vers les scolaires et l'occasion d'un échange entre les habitants. Ainsi, une démarche de concertation avec les acteurs de la démocratie participative permet d'envisager création et réhabilitation d'espaces publics. De même, un travail de réhabilitation des berges de la Trézanne, par un chantier d'insertion et en partenariat avec la LPO et l'IUT génie biologique, démontre s'il en était besoin tout l'intérêt que la Ville porte au respect de l'environnement.

S. CHARTIER expose comment le Projet Educatif Local (PEL) intègre des objectifs de développement durable au travers de ses thématiques et comment cette notion est débattue avec tous les acteurs éducatifs et les associations publiques ou privées. Le but étant de créer de la cohérence.

F.N. CHABOT expose cette évidence : en matière de développement durable, le maître mot est « éducation ». Ainsi, la coopération décentralisée doit s'entendre comme une aide aux pays du Sud à décider par eux-mêmes des objectifs et des projets qu'ils veulent construire. La coopération internationale se conçoit désormais en relations multi-partenariales pour que plusieurs collectivités se fédèrent autour d'un même projet. C'est l'occasion également d'associer les structures locales pour favoriser les initiatives. La Ville veille à la cohérence des projets dans la durée, ce qui est gage de réussite.

S. IBARRA déclare que, justement, le dernier axe porte sur les actions de sensibilisation. L'exemplarité des engagements doit s'accompagner d'un partage et d'un accompagnement de tous les acteurs du territoire. L'une des façons de travailler sur l'Agenda 21, c'est de faire prendre conscience aux habitants des richesses qui les entourent. C'est un défi à relever que de donner envie aux citoyens de suivre la démarche initiée par la Ville.

Au travers du présent exposé, il s'agissait de confirmer que La Roche-sur-Yon est une ville accueillante, épanouissante et innovante, mais aussi une ville éducatrice, qui croit à la formation et à la sensibilisation des jeunes publics. Pour marquer la réussite de ces actions de communication, il faudra que chaque habitant, chaque acteur économique ou associatif du territoire, ait été sensibilisé aux enjeux qu'il faut poursuivre ensemble et à l'importance de sa propre façon d'agir. C'est, conclu-t-il, faire en sorte que les concitoyens de La Roche-sur-Yon deviennent des acteurs du changement et des politiques de développement durable.

J. SOULARD remercie les élus de cette présentation. L'obligation de présentation de ces actions a le mérite de synthétiser ce qui se fait en matière de développement durable sur la ville depuis plusieurs années et de montrer que les élus sont à même de présenter, chacun dans son domaine d'activité, le fruit du travail mené.

T. DE LA CROIX fait l'intervention suivante :

« Le rapport sur la situation de la ville de La Roche-sur-Yon en matière de développement durable est un document de travail exhaustif et de qualité. Nous saluons le travail de tous ces acteurs. Ce document permet d'avoir une vision globale sur les avancées de la politique menée par notre ville sur les aspects liés au développement durable.

Concernant l'aspect de la mobilité et du transport, si les avancées sont notables et réelles, il convient d'aller plus loin. La crise écologique liée à la crise économique est lourde de conséquences. En effet, cette crise frappe durement les classes populaires. La campagne d'hiver de la fondation Abbé Pierre alerte cette année sur la précarité énergétique en réclamant une action massive des pouvoirs publics. Il en va de même des difficultés liées aux coûts de déplacement. Chacun peut constater que le budget transport impacte l'équilibre des budgets familiaux. Le transport collectif doit être une alternative à la voiture car le prix du carburant ne cesse d'augmenter. Pour cela, la Ville et la Communauté d'agglomération ont engagé un travail d'extension géographique nécessaire et un travail tarifaire intéressant. Toutefois, pour un ménage en grande difficulté économique, le coût du transport collectif contribue à fragiliser le budget, notamment quand plusieurs enfants sont utilisateurs du bus.

Dans ce contexte très grave de crise et de perte du pouvoir d'achat, il convient d'engager une réflexion sur la gratuité de ces transports, comme le font un nombre croissant de collectivités, Aubagne, Châteauroux ainsi que le GART, hier à Lyon à l'occasion d'un séminaire portant sur l'accès de tous à la mobilité. Cela permettrait un développement significatif du transport collectif et offrirait une opportunité pour les familles ayant des difficultés à se déplacer pour tous les actes de la vie. Notre intervention sur cet aspect engage le début de cette réflexion qui représente certes un coût financier significatif, pour la Ville et la Communauté d'agglomération, mais qui marque une politique forte dans le domaine de l'action sociale et du développement durable. »

R. MESTRE se réjouit que le groupe communiste rejoigne une proposition qu'il avait lui-même formulée : la gratuité des transports en commun. Cette dépense, d'environ deux millions d'euros, serait supportée par La Roche Agglomération. Il serait intéressant d'approfondir la question et de renoncer à certains investissements au profit de ce type de mesure.

M. PELTAN intervient :

« A propos de cette délibération, votre majorité vient de nous faire longuement un véritable inventaire à la Prévert et je suis d'accord avec vous Monsieur IBARRA, pourtant, il n'est pas exhaustif. Vous avez en effet oublié quelque chose de tout à fait essentiel, fondamental et préliminaire sans lequel il n'y aurait pas de débat ce soir. Alors je voudrais tout d'abord précisément remercier le gouvernement de François Fillon d'avoir engagé le Grenelle de l'environnement et le Parlement d'avoir voté les Lois Grenelle 1 et Grenelle 2 car, sans eux, nous n'aurions pas aujourd'hui de rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable.

Nous ne reviendrons pas sur votre retard dans l'élaboration de votre Agenda 21, démarche qui aurait pu être engagée dès le début des années 1990 à la suite de la Conférence mondiale de Rio. Nous ne reviendrons pas non plus sur l'insuffisance de vos fiches-actions de 2006 en matière d'environnement, substitut peu satisfaisant à un véritable Agenda 21. Bref, comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, la Ville est loin d'être pionnière en la matière.

Intéressons-nous donc au rapport que vous nous soumettez ce soir. S'il constitue un état des lieux assez intéressant, il présente à notre sens un certain nombre de lacunes et d'imprécisions, voire d'aveux de faiblesse.

Concernant tout d'abord la démarche, nous avons appris (page 4) qu'un comité de pilotage de l'Agenda 21 était en place et, comme à l'habitude, aucun élu d'opposition n'y a été associé, alors que vous affirmez page 5 « qu'il ne peut se construire qu'avec la participation de tous » et page 50 que « l'organisation du pilotage doit être transparente et ouverte ». Les Yonnais que nous représentons apprécieront.

Sur le volet « transports », alors que nous vous avons réclamé à plusieurs reprises l'extension du réseau cyclable, que nous avons dénoncé le fait qu'à l'occasion de la rénovation d'un certain nombre de voies notamment dans le Pentagone, rue Joffre par exemple, vous n'avez pas, comme l'exige le Code de l'environnement, créé de voies cyclables, vous semblez aujourd'hui changer de braquet mais ne prévoyez cependant que l'aménagement annuel de 2 à 4 km de voies (page 6).

Vous affichez page 7 l'objectif de « la mobilité pour tous » mais constatez à la page suivante que « seule la ligne 1 des bus est entièrement accessible » et en page 12 « qu'il existe une réelle marge de progression en matière d'accessibilité aux lignes de bus », constat s'il en est de votre faiblesse sur ce dossier. C'est un constat que nous avons là encore maintes fois posé.

Sur le domaine de « l'habitat », vous indiquez « qu'il s'agit désormais de revenir à des niveaux plus réalistes concernant les objectifs de construction de logements sociaux » page 13, positionnement que nous avons souvent recommandé.

Sur le volet « environnement et santé », une certaine imprécision : vous indiquez page 19 « utiliser des produits d'entretien éco-labelisés » : s'agit-il d'une démarche partielle ou totale ? Par ailleurs, rien n'est dit sur les produits de construction utilisés dans vos bâtiments, apparemment, pas de biomatériaux. C'est donc un enjeu pour les années à venir sur lequel nous vous encourageons à aller, ce qui semble être votre volonté avec peut-être à l'avenir « des clauses dans vos marchés publics priorisant les produits aux impacts environnementaux les plus faibles » page 24.

Vous indiquez par ailleurs vous intéresser aux forages dans les eaux souterraines. Si cela permettra une connaissance qualitative de cette eau et la réorientation au besoin de vos actions sur les sources de pollution plus en amont, attention toutefois au risque d'épuisement quantitatif de ces eaux.

Sur le volet « énergie et consommation », le mauvais état d'un certain nombre de bâtiments et les gaspillages d'énergie qui les accompagnent sont actés page 25: « des bâtiments publics prioritaires sur lesquels il est urgent d'agir » sont mentionnés mais on ne sait combien, à quelle échéance et avec quels types de travaux. Le bâtiment de la Mairie est très certainement concerné et nous aurions aimé plus de détail sur ce volet, si j'en juge par ce qui s'est passé dans le bureau de notre secrétaire aujourd'hui avec la pluie. Car lorsqu'il pleut, l'eau passe dans la goutte où se trouvent aussi les fils de l'ordinateur. Bref, je pense donc qu'il y a beaucoup à faire au sein même de ce bâtiment.

D'autre part, rien n'est dit sur la flotte de véhicules, actuelle propriété de la Ville, si ce n'est qu'une étude a été faite mais l'on n'en sait pas plus. Nous avons cru comprendre à l'occasion du précédent conseil qu'il s'agissait d'une flotte vieillissante et donc polluante. Là-encore il conviendra de renforcer l'utilisation du vélo et des transports en commun : 16 vélos au total nous paraissent notoirement insuffisants pour le personnel municipal, et quant à l'utilisation de véhicules propres, un seul véhicule électrique existe, ce qui prête à sourire pour une ville qui se veut pionnière.

Volet « éducation et citoyenneté », là-encore un élément que nous avons dénoncé et que vous actez également, l'interrogation sur la pertinence de l'action du conseil des sages : vous indiquez en effet que « l'enjeu reste la mesure de son impact réel sur les politiques et les projets qu'il contribue à analyser » page 33. Autre problème sur les conseils de quartier, l'enjeu est aujourd'hui celui « de la diversité des personnes mobilisées ». Comme nous l'avons réclamé de longue date, nous demandons à en savoir plus sur les travaux des instances consultatives en général.

Bref, il reste beaucoup à faire en matière de développement durable dans cette ville, l'impact du projet de la Place Napoléon au regard du développement durable aurait d'ailleurs mérité de trouver une place dans ce document. Vouloir par ailleurs attirer un nombre de 500 000 visiteurs annuels comme vous nous l'avez annoncé pour observer et actionner les machines, est-ce vraiment compatible avec le développement durable ?

En conclusion, ce rapport demeure avant tout un document formel et convenu, assez fourre-tout et superficiel, sans véritablement d'originalité ni d'exemplarité. De plus, alors que vous le présentez comme « préalable » au débat d'orientations budgétaires, nous n'y avons pas trouvé clairement énoncées les pistes d'amélioration et de progrès qui seront mises en œuvre demain et qu'il faudra financer.

C'est pourquoi nous voterons contre ce rapport. »

L. CAILLAUD se réjouit que le décret de 2011 permette d'avoir un rapport sur la réflexion du développement durable en séance. Il estime cet exposé plus consistant que les fiches présentées en 2006, mais il rejoint M. PELTAN pour regretter le délai nécessaire à sa présentation.

Il se dit convaincu de l'intérêt d'une telle démarche, ouverte aux habitants. Pour autant, l'une des clés de son efficacité réside dans l'évaluation des actions. Cette politique d'évaluation constitue un outil de pilotage indispensable pour préparer les décisions et optimiser les moyens. Cela participe à la gouvernance du projet et de la pertinence des actions menées, au regard des enjeux locaux. Pour alimenter cette politique évaluative, il propose deux pistes : la première serait un bilan, un état des lieux établi autour de chaque projet. Le débat en aurait été plus intéressant et plus concret. Autre élément d'évaluation : l'audit. Il poserait un diagnostic financier et organisationnel très utile aux citoyens. L'évaluation est, selon lui, une culture pré-

requis indispensable à la réussite des projets prévus dans l'Agenda 21.

Pour mener à bien ces dispositifs d'analyse, il lui semble évident de créer une organisation dédiée qui accueille les partenaires associatifs mais également toutes les forces politiques présentes, l'opposition n'étant pas jusqu'ici partie prenante de la réflexion. Il ajoute deux propositions d'engagement possibles :

- une politique fiscale incitative concernant les modes de production et de consommation responsables ;
- une politique fiscale nécessaire pour l'amélioration et la réhabilitation de logements anciens, notamment sous l'angle énergétique.

A ces conditions, l'Agenda 21 pourrait être voué au succès.

A. VALIN souhaite contredire M. PELTAN : des exemples très concrets ont été donnés et elle reprend, pour son compte, la semaine de la santé, consacrée au handicap, où des actions liées au développement durable ont été présentées dans toute la ville. Quand on ne participe pas, il est difficile de soutenir qu'il n'y a ni exemplarité ni originalité, elle estime regrettable que M. PELTAN profère de telles affirmations erronées.

S. IBARRA relève une contradiction. Il lui semble difficile qu'on puisse remercier le gouvernement Fillon de ce genre d'initiative tout en le considérant comme un dispositif « fourre-tout ». Il lui paraît, quant à lui, intéressant de pouvoir faire un point d'étape pour mieux évaluer les politiques publiques locales. Il précise toutefois que ce dispositif est un outil, et un outil d'évaluation par surcroît. En outre, il refuse qu'on puisse affirmer qu'il n'y a jamais rien eu de fait en matière d'environnement, de développement durable, de cohésion sociale ou de solidarité. L'absence de document nommé « Agenda 21 » ne signifie pas absence d'actions. Il rappelle que la Ville a été pionnière sur la gestion différenciée et également sur le passage à la redevance incitative. Il rappelle que, sur ce dernier point, il n'a pas toujours été facile de convaincre certains élus de l'agglomération. Il précise, à l'intention de L. CAILLAUD, que cette redevance relève bien du domaine de la fiscalité et que c'est sur ce levier que l'agglomération a agi pour alléger la facture des habitants.

Pour les transports en commun, il interpelle R. MESTRE et lui demande comment concilier une baisse de la pression fiscale avec la gratuité qui coûterait effectivement entre 1,5 et 2 millions d'euros. D'autant, rappelle-t-il, qu'à ce jour les villes pratiquant ce dispositif n'ont pas fourni de retour d'expérience en terme d'accroissement de la fréquentation. Quant au coût d'une telle mesure, il évoque le débat houleux sur l'augmentation du versement transport avec certains maires membres de l'agglomération yonnaise, il lui semble complexe d'emporter l'assentiment unanime sur un projet de cette envergure.

Revenant aux propos de L. CAILLAUD sur la représentation de l'opposition aux instances de décision ou d'évaluation, il rappelle que l'ensemble des débats d'importance ne se tient pas uniquement dans ce type d'assemblée. Il faut compter également avec les concertations publiques où, parfois, on ne voit aucun des membres de l'opposition se présenter à ce qui est une opportunité de l'expression citoyenne, les associations l'ont bien compris qui viennent participer à des débats qui intéressent le quotidien des citoyens. Enfin, il invite les élus proches de la majorité départementale d'user de leur influence pour infléchir la position de refus d'avancer sur le projet de réseau de chaleur sur le territoire de la ville. Ce dossier impacte le parc social de Vendée Habitat et le FSL (fonds solidarité logement) interviendrait pour soutenir cette action au fort potentiel énergétique et environnemental. L'utilisation d'une énergie « bio-masse » et la réduction des taux d'émission de gaz à effet de serre s'ajouteraient à la maîtrise des factures de chauffage des habitants de ces logements. Il lui semble crucial d'avancer sur ce point.

J. BESSEAU indique avoir utilisé les tickets de transport en commun distribué aux élus ; il note être le seul de l'assemblée à s'en être servi et le déplore.

P. DINEL précise que les rénovations des toitures ont concerné en priorité les écoles pour un investissement de plusieurs milliers d'euros ; c'était un choix délibéré.

Pour les problèmes rencontrés sur le bâtiment de l'hôtel de ville, il sont surtout dans la partie construite avant l'élection au conseil municipal de J. AUXIETTE, et c'est un héritage qu'il faut gérer et qui sera réglé en son temps. Les rénovations ont concerné tout d'abord les équipements publics recevant les jeunes Yonnais.

A. CHARRIEU constate que beaucoup de temps est consacré à ce thème d'Agenda 21. Elle se dit préoccupée en priorité par les actions de ce gouvernement qui oblige les collectivités à suivre des directives unilatérales et à s'auto-évaluer. En prenant exemple sur le RGPP, elle s'interroge sur ce qui doit être évalué, quels seront les moyens utilisés pour ces évaluations et sur la capacité de l'Etat à soutenir financièrement les collectivités pour poursuivre ces politiques.

S. CHARTIER rappelle à L. CAILLAUD que l'Agenda 21 n'est qu'un outil, comme le PEL également. Ces outils, surtout dans l'enseignement, servent en priorité aux évaluations pour répondre aux besoins des familles et des usagers et, bien sûr, mieux maîtriser les dépenses publiques.

M. DURQUETY ajoute, en réponse au même conseiller municipal, que son intervention évoquait les conventions passées avec l'IUT de biologie, actes qui conditionnent justement de mesurer et d'évaluer les politiques publiques en matière de gestion différenciée et de biodiversité. Et, ajoute-t-il, quoi de mieux pour évaluer les politiques publiques, qu'un jury ? Il rappelle que le jury régional a décerné le premier prix de l'arbre en 2011 à la Ville de La Roche-sur-Yon pour la qualité et la diversité de ses essences.

J. SOULARD remercie l'ensemble des intervenants. Il note pour sa part combien la Ville de La Roche-sur-Yon a su devancer les orientations du Grenelle, depuis plusieurs années, ce qui lui permet aujourd'hui d'être reconnue comme un acteur majeur, aux côtés de villes comme Nantes ou Angers et bien loin devant nombre d'autres villes ou conseils généraux.

Il déclare que beaucoup reste à faire mais cela est vrai pour tout le monde ; quant à communiquer sur les actions réalisées, il constate que la Ville de La Roche-sur-Yon pêche par trop de modestie, mais il préfère, pour sa part, réaliser que communiquer, la démarche est plus sincère.

Le conseil prend acte de ce rapport.

2 ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES - RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS REALISEES EN 2011

Rapporteur : Mme Anne Valin

La Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées a établi, conformément aux textes réglementaires, un rapport annuel des actions menées dans l'année 2011. Ce rapport est présenté au Conseil Municipal avant sa transmission au Préfet du département, au Président du Conseil Général, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées et à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce document.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Indépendamment du commentaire relatif au rapport annuel des actions d'accessibilité réalisées par la Ville en 2011, nous voudrions faire trois remarques :

- Nous avons tout d'abord cru comprendre à la lecture de Roche Mag que la Charte ville-handicap que nous avons dénoncée pour ses faiblesses en février dernier devait être enfin modifiée, en concertation avec les associations concernées : qu'est-elle devenue ? La concertation a-t-elle abouti ? Je vous rappelle que l'opposition, de manière tout à fait constructive, s'était proposée pour aider à la rédaction d'un document nettement plus satisfaisant que le texte initial, copié-collé d'une vieille charte-modèle de l'Association des Maires de France de 2003.

- Deuxième point, et nous en prenons acte, si le recrutement d'une personne à mobilité réduite a été réalisé cette année afin d'identifier les difficultés en matière d'accessibilité sur la ville, nous regrettons que cela intervienne si tard, alors même que l'échéance de réalisation de la totalité des travaux d'accessibilité est maintenant très proche (1^{er} janvier 2015). Je suis également d'accord avec vous Madame VALIN pour dire qu'il faut faire beaucoup d'éducation, beaucoup de pédagogie et tout simplement de l'apprentissage et faire revivre une valeur qui aujourd'hui est beaucoup oubliée et trop oubliée, celle du civisme.

- Vous avez par ailleurs souhaité tout récemment organiser des débats avec pour thématique la santé et le handicap. Pourquoi pas ? Même si le choix de cette thématique nous paraît extrêmement restrictif, le sujet « ville et handicap » aurait sans aucun doute été plus porteur mais plus délicat à porter politiquement pour votre majorité, vu votre important retard en la matière. Nous regrettons que l'ensemble des partenaires associatifs n'aient été associés, et nous n'oublions pas qu'il ne s'agissait en aucun cas d'actions mais uniquement de discours, destinés à faire oublier un certain nombre d'insuffisances en ce domaine.

Concernant maintenant le Rapport d'Accessibilité en tant que tel, du fait du transfert de la compétence transport à l'Agglomération, l'accessibilité des transports en commun n'y figure plus, mais cette question fera bien évidemment l'objet d'un débat à l'Agglomération. Deux rubriques au lieu de trois y figurent donc désormais, l'accessibilité de la voirie et des bâtiments municipaux, avec en annexe le recensement des logements publics accessibles.

La voirie a certes été améliorée dans un certain nombre de rues de la ville, 21 au total. Et alors que seuls 16 000 euros avaient été projetés initialement pour seulement 5 rues, vous avez ajouté 78 000 € pour 16 rues de plus hors schéma directeur d'accessibilité. Nos critiques ont peut-être porté. Il est vrai que vous comptez désormais une dépense en moins, celle de la mise aux normes des arrêts de bus passée à l'Agglomération, ce qui vous dégage des marges de manœuvre financières. En effet, alors que vous dépensiez, en 2010, 264 000 € pour l'accessibilité de la voirie au sens large, vous n'en dépensez plus en

2011 que 91 000 : on aurait pu dès lors imaginer un effort encore plus grand sur la mise en accessibilité de rues supplémentaires.

- Quant aux bâtiments publics, 217 000 € y sont consacrés au lieu de 41 000 en 2010, avec essentiellement la mise aux normes d'ascenseurs et la mise en accessibilité partielle ou complète de sanitaires dans deux stades sportifs. Mais quid du reste ? Que reste-t-il en réalité à accomplir ? Nous ne le savons pas. Quel est aujourd'hui le pourcentage de bâtiments communaux entièrement accessibles, vous ne le dites pas, pas plus que le pourcentage de rues, alors que vous le faisiez auparavant pour les arrêts de bus quand cela relevait encore de votre compétence.

Ce silence n'est peut-être pas bon signe, et confirme une fois de plus que l'échéance de mise en accessibilité prévue par la loi de 2005 ne sera pas tenue ; dommage pour une collectivité qui se dit exemplaire. C'est ici un choix politique que vous opérez et que nous contestons : quand une collectivité dispose d'autant de moyens pour une rénovation pharaonique de la Place Napoléon, elle est censée en disposer pour réaliser dans les délais légaux une accessibilité complète et universelle. Il reste d'ailleurs peut-être une marge de manœuvre : des machines extraordinaires en moins sur la place Napoléon contre de l'accessibilité en plus dans la ville.

F. GRIVEL intervient à son tour :

« Je tiens à saluer la qualité du travail fait par la Ville et la commission Accessibilité, travail considérable et qui concrétise une victoire, à l'issue d'un combat de trente ans mené par les associations représentant les personnes handicapées, pour faire changer le regard porté sur le handicap, reconnaître leurs droits les plus élémentaires et faire évoluer les dispositions légales.

Je souhaite toutefois évoquer à nouveau l'accessibilité à tous les handicaps, car il manque dans la liste un handicap émergent lié à une nouvelle maladie de civilisation, l'électrosensibilité ou syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques (SICEM). Pour une personne électrosensible (EHS), il existe un gros problème d'accessibilité aux lieux publics et transports collectifs, notamment à cause du WIFI (émis par les bornes et divers équipements). Le Grenelle des ondes a été très décevant voire contreproductif, et les associations comme Priartem et Robin des Toits sont très en colère. L'influence des lobbies des opérateurs sur le gouvernement n'est certainement pas étrangère à ce résultat.

Je souhaite vivement que la prise de conscience s'accélère et qu'il ne faille pas là aussi trente ans, car alors il sera trop tard et le problème sera résolu par l'élimination définitive des intéressés.

Je souhaite donc que la prise de conscience s'accélère et inverse la tendance à l'exclusion extrême de certains EHS, contraints à l'isolement et à des conditions de vie indignes de notre époque et d'un pays démocratique.

Quand je parle d'isolement et de conditions de vie indignes, je pense à Anne CANTAIN et Brigitte TOULOUOND contraintes de se réfugier dans une grotte à Baumugnes pour se protéger des ondes. Je pense à Philippe TRIBAUDEAU, enseignant de technologie, obligé de se réfugier dans les bois ; je pense aussi à cet ex-enseignant au Lycée Nature, obligé de quitter son travail, son domicile, sa famille et de vivre un temps sans ressources, et enfin de se réfugier dans un autre département sans le WIMAX. Je pense aussi aux jeunes EHS, élèves ou étudiants, poursuivant leurs études au milieu du WIFI de leur établissement et des téléphones allumés dans les poches de leurs camarades.

Le respect des droits de l'homme dans un pays démocratique c'est en effet de permettre à tous, quel que soit le handicap, de continuer à vivre, à effectuer ses démarches administratives, à étudier et à se déplacer au milieu des autres, car l'exclusion ajoutée au handicap est vraiment une double peine. »

A. VALIN rassure F. GRIVEL : l'électrosensibilité n'est pas oubliée. En terme de prise en compte de handicaps, il est important de n'oublier personne, quelle que soit la situation rencontrée et même si les difficultés ne sont pas visibles, cela relève du respect des droits de l'homme, déclare-t-elle.

Quant aux attaques de M. PELTAN, elle n'en retient rien, certaine des investissements humains réalisés dans ce domaine. Elle rappelle que la charte du handicap est en cours d'élaboration, avec la participation de douze associations et d'autres participants ponctuels. Elle aura, annonce-t-elle, l'occasion de présenter cela lors d'une séance prochaine.

J. SOULARD rappelle que tenir l'échéance de 2015 relève de la gageure pour les collectivités locales. Ce sont même des députés de droite qui ont insisté auprès du Président de la République pour prolonger ce délai, ce qu'a relevé l'Association des Paralysés de France.

QUESTION ADOPTÉE PAR

36 voix POUR

5 voix CONTRE : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Jacques Besseau

2 ABSTENTIONS : M. Laurent Caillaud, M. Raoul Mestre

3 CONTRAT NATURE - APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

Le plan régional d'actions 2010/2012 en faveur de la biodiversité, voté en janvier 2010, prévoit un nouveau dispositif destiné à accompagner la mise en œuvre de projets opérationnels de préservation et de restauration des corridors écologiques du territoire régional : le Contrat Nature en Pays de la Loire.

Le Contrat Nature est conclu sur la base d'un programme d'actions détaillé, planifié sur une période de deux années (2012 et 2013). Il identifie pour chaque action un maître d'ouvrage et un plan de financement prévisionnel.

5 actions concernent le territoire de La Roche-sur-Yon. Les montants estimatifs sont les suivants :

- Effacement du point noir de mortalité routière pour la Loutre d'Europe au niveau de la traversée de la Riallée par la RD 746 : 70 000 € HT

- Prise en compte de la fonction de corridor écologique de la vallée de l'Yon : 54 000 € HT

- Mise en place d'une gestion conservatoire en faveur de la population d'*Hygromia cinctella* (gastéropode) : 5 000 € HT

- Mise en oeuvre du plan de gestion sur le site de moulin Crépet, à la confluence de 5 rivières : 3000 € HT

- Inventaire des zones humides de la ville : 25 300€ HT

Pour les 4 premières actions, la participation de la Région s'élève à 80 % du montant estimatif.

La 5ème action bénéficie d'un financement FEDER de 50 % et d'un financement régional au titre du Contrat Nature de 30 % du montant estimatif.

Le conseil municipal est appelé à approuver les plans de financement de ces actions et à solliciter les financements correspondants.

J.G. DUTOUR se déclare sensible au sort des loutres mais souhaiterait que soit priorisée la sécurité des personnes ; il attire l'attention sur un grave accident de circulation survenu zone Sud, entre les deux zones commerciales dont la liaison n'est pas satisfaisante.

J. SOULARD estime regrettable de prétexter un tel accident pour le relier au présent dossier.

M. MAGE fait l'intervention suivante :

« Cet appel à projet régional doté d'un million d'euros répond à une ambition forte : la préservation et la restauration des corridors écologiques. Concrètement, il s'agit de favoriser la circulation des espèces animales et végétales. Elles ne doivent pas rester cantonnées dans une unique zone naturelle protégée. Elles doivent au contraire pouvoir circuler pour s'alimenter et pour se reproduire. Cette trame verte et bleue est indispensable pour développer la biodiversité. Il ne suffit pas de créer des espaces naturels remarquables ou des réserves protégées de la présence de l'homme. Il faut aussi promouvoir la biodiversité dans la nature ordinaire, là où l'homme est présent, pour qu'il soit dans la nature et non à côté d'elle. Pour les écologistes, l'enjeu n'a jamais été de conserver quelques espaces naturels figés où l'homme n'aurait pas le droit de cité, c'est l'ensemble de la planète qu'il faut préserver en bonne santé pour qu'elle ait toujours la capacité de se régénérer et d'augmenter continuellement sa biodiversité, même en présence de l'homme. C'est ce que l'un des pères fondateurs de l'écologie aux Etats-Unis, Aldo LEOPOLD expliquait il y a plus de soixante ans. Nous nous félicitons que les idées écologistes avancent et commencent à être comprises en France, même si c'est parfois avec quelques décennies de retard. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 INSTALLATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL - SITE DE BASSE BARBONTE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

La REVe a signé en novembre 2010 un partenariat avec le groupe INEO, GDF, Suez en vue de la construction, la maintenance et l'entretien de 4 centrales solaires photovoltaïques situées sur des centres d'enfouissement technique.

La centrale envisagée sur le site de Basse Barbonte sur la commune de La Roche-sur-Yon sera d'une puissance de 5.5 mégawatts.

Le dossier a fait l'objet d'une enquête publique avec avis favorable et le permis de construire a été accordé le 16 novembre 2011.

Ce genre d'opération est frappé de plein fouet par la baisse des tarifs d'achat de l'électricité et la REVe doit répondre à l'appel d'offres national de la CRE (commission de régulation de l'énergie) avant le 8 février 2012.

Le dossier d'appel d'offres établi par la REVe doit comprendre une délibération du conseil municipal en faveur du projet.

A. CHARRIEAU s'inquiète à nouveau du désengagement de l'état en matière d'accès à l'énergie. C'est une orientation très commerciale qui vise à la disparition du secteur public. Après avoir impulsé une politique de développement du photovoltaïque, et invité les collectivités à le suivre, l'Etat se désengage en baissant le montant des aides attribuées.

Cela ne l'empêchera pas pour sa part de voter pour ce dossier, puisqu'il est important de diversifier les sources énergétiques mais la méthode gouvernementale l'interpelle et elle tenait à le déclarer.

J. SOULARD, en réponse à L. CAILLAUD, précise que les panneaux photovoltaïques utilisés proviennent de France ou d'Europe. Quant à la baisse des tarifs, il est effectivement regrettable de ne pas favoriser les grands sites de production potentiels, il rejoint A. CHARRIEAU sur la position critiquable du gouvernement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 REALISATION DE CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES SUR LE GROUPE SCOLAIRE LEONCE GLUARD - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA REGIE D'ELECTRICITE DE VENDEE

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

Par délibération du 7 juillet 2010, le conseil a autorisé la Régie d'électricité de Vendée (REVe) à installer et exploiter une centrale solaire photovoltaïque sur les toitures du groupe scolaire Léonce Gluard.

En raison de l'évolution des conditions de rachat de l'énergie photovoltaïque, le bilan de l'opération a été fortement modifié. Il est donc proposé de contribuer au financement de cette opération en attribuant à la REVe une subvention de 8 372 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION 'PLANTE & CITE'

Rapporteur : M. Mathieu Durquety

Le conseil municipal est appelé à approuver l'adhésion à l'association 'Plante & Cité', réseau professionnel du paysage et de l'aménagement urbain qui propose de mettre en commun les connaissances et expériences via des bases de données accessibles sur son site internet : fiches techniques, réalisations originales, résultats d'expérimentation, fiches bibliographiques.

Par ailleurs, 'Plante & Cité' coordonne des programmes d'études et d'expérimentations pour développer les connaissances scientifiques et techniques en réponse à des problématiques prioritaires.

L'adhésion pour l'année 2012 est fixée à 1 200 € (collectivité entre 50 000 et 100 000 habitants).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - ANNEE 2010

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

En application de la loi n°95.101 du 2 février 1995, et du décret n°95.635 du 6 mai 1995, il est présenté au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique d'eau potable de la Ville de La Roche sur Yon.

Ce rapport qui comprend une description du service, ses principales activités et prix, intègre la production d'indicateurs de performance, conformément au décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Ce rapport appelle de notre Groupe un certain nombre de remarques :

Nous estimons tout d'abord qu'il convient effectivement d'avoir une approche à la fois qualitative et quantitative de cette question relative à l'eau : il faut veiller d'une part à la stabilité des volumes prélevés pour éviter l'épuisement à long terme de la ressource, il faut veiller d'autre part à la qualité des volumes prélevés pour se situer en-deçà des paramètres réglementaires.

En conséquence, nous appelons à la vigilance sur les points suivants :

- La présence de cyanobactéries à Moulin Papon responsables du développement des fameuses algues vertes.

- La présence de molécules médicamenteuses, sur lesquelles malheureusement il n'a pas encore été légiféré à l'échelle nationale comme à l'échelle européenne, mais qui risquent à l'avenir de poser de véritables problèmes de santé publique.

- La présence de bromates dans les eaux, très proches de la valeur limite de qualité fixée par la réglementation, une présence qui a subitement augmenté depuis l'année passée et qu'il conviendra de surveiller de près. En effet, si le taux de conformité des paramètres microbiologiques est de 100 %, celui des paramètres physico-chimiques n'est désormais que de 94 %.

- Les branchements subsistants en fonte : 30 % du total des branchements (c'est encore trop important) qui risquent eux-aussi de poser problème avec des probabilités de casse et donc de gaspillage de l'eau distribuée.

Quant aux travaux réalisés par la Ville en 2010, nous regrettons qu'elle ne se soit focalisée que sur le poste « économie de la ressource », même s'il est bien sûr très important ; le tir semble vouloir être corrigé en 2011 avec l'extension par exemple du réseau d'assainissement collectif.

Enfin, même si nous ne contestons pas les chiffres que vous nous avez donnés sur le prix de l'eau à La Roche-sur-Yon, vous nous aviez promis une baisse. Si cela s'est vérifié en 2010, tel ne sera pas le cas en 2011, puisque le délégataire augmentera la facture d'un peu plus de 3 %, c'est même le 3^{ème} pic d'augmentation le plus important depuis 2001 (4,1 % en 2001, 3,9 % en 2006 et donc 3,3 % en 2011).

Donc nous nous abstenons sur ce rapport. »

P. YOU revient sur des propos déjà cités lors de précédents conseils :

- La tarification reste une source de réelle satisfaction, même si on peut encore améliorer les choses, comme proposer une tarification sociale ou des tarifications dégressives pour réduire la consommation.
- La pression exercée sur le délégataire pour l'amélioration du réseau et le remplacement systématique des matériaux obsolètes lors de travaux de voirie et diminuer ainsi les pertes, encore trop importantes.

S. IBARRA se veut rassurant sur les ressources à disposition : la Ville a, depuis longtemps, pris les mesures de sécurisation de sa consommation. Elle exporte même de l'excédent vers le syndicat départemental en toute solidarité avec le reste de la Vendée. Toutefois, un complément de ressources est recherché en profondeur pour assurer encore plus la production en cas de difficultés dans l'application du plan de secours mis en place avec Vendée Eau.

Quant au renouvellement du réseau, il se poursuit sans relâche. Il note toutefois qu'avec un rendement de réseau supérieur à 92 %, la situation à La Roche-sur-Yon est exceptionnelle. Malgré cela, c'est un million d'euros par an qui est consacré au renouvellement de canalisations d'eau potable.

La veille sanitaire n'est pas oubliée et les éléments cités par M. PELTAN (cyano-bactéries, paramètres physico-chimique de l'eau) sont sous surveillance constante.

Il annonce toutefois qu'il n'y aura pas de nouvelle baisse du prix de l'eau. Comme annoncé, la baisse a suivi immédiatement la signature de la délégation, elle s'est accompagnée d'une hausse des investissements consacrés au renouvellement des équipements du réseau pour plus de 2,5 millions d'euros.

QUESTION ADOPTÉE PAR

35 voix POUR

8 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, Mme Anita Charrieau, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

8 SURTAXES EAU - TARIFS AU 1ER JANVIER 2012

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

Il est proposé de ne pas augmenter la valeur des surtaxes eau à compter du 1er janvier 2012.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE - FIXATION DU MONTANT

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

La Ville de La Roche-sur-Yon adhère depuis le 7 juillet 1964 au syndicat d'électrification (SyDEV) qui a la compétence obligatoire pour la distribution de l'électricité.

ERDF, concessionnaire du SyDEV pour l'exploitation et l'entretien des réseaux, doit reverser à l'autorité concédante (SyDEV) des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution (contrat de concession du 15 septembre 1992).

Il est proposé de fixer les modalités de calcul de cette redevance en fonction de la population de la ville, avec une formule d'indexation annuelle.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 AERODROME DES AJONCS - REDEVANCES AEROPORTUAIRES POUR L'ANNEE 2012

Rapporteur : M. Patrick You

Comme chaque année, la CCI de la Vendée, gestionnaire de l'aérodrome des Ajoncs propose à La Roche-sur-Yon le barème des redevances aéroportuaires pour l'année à venir.

A compter de 2012, l'arrêté du 22 juin 2010, qui prévoit la mise à disposition pour les opérateurs aériens d'une information météorologique standardisée et automatisée, sera appliqué. Cette obligation réglementaire a contraint la Ville d'équiper le terrain des Ajoncs en matériels spécialisés.

Compte tenu des dépenses ainsi réalisées, il est demandé au conseil municipal de valider une augmentation des redevances.

J.G. DUTOUR alerte sur l'évolution prévisible de l'aviation de loisirs, à savoir le développement de la pratique ULM. Cependant, si cette catégorie se voit appliquer les mêmes tarifs que les autres appareils, elle se verra pénalisée par l'autonomie réduite de ces appareils et l'obligation corollaire d'atterrir et de décoller plus souvent. C'est pourquoi il souhaiterait la création d'une catégorie spécifique des appareils de moins de 600 kg.

J. SOULARD confirme qu'il n'y a pas de tarification réservée mais que cela peut être étudié. Il note toutefois

n'avoir pas eu connaissance de demandes formulées à ce sujet, ce que confirme P. YOU.

F. LUCAS confirme que cette question a été évoquée en réunion avec la CCI et les différentes catégories d'utilisateurs et il est effectif que l'ULM est inscrit dans la catégorie « moins de 1,5 tonne ». Cependant, il semble que le forfait annuel, s'élevant à 173 euros soit encore considéré comme raisonnable. Pour mémoire, il rappelle que la taxe d'atterrissage d'un ULM est de 6 euros.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 PENTAGONE 2020 - AMENAGEMENT PLACE NAPOLEON - APPROBATION DES ETUDES PROJET AU STADE PRO - AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le réaménagement de la Place Napoléon est une étape importante de la mise en oeuvre du projet urbain « pentagone 2020 ». Par délibération du 29 septembre 2010, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'oeuvre à l'équipe d'Alexandre CHEMETOFF et Associés (Co traitant : Groupe Etude MICHELET NICOLET).

Le marché de maîtrise d'oeuvre a été signé pour une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de 4 760 000 € HT (valeur Mo janvier 2010) et une rémunération arrêtée à 802 202 € HT (valeur Mo juillet 2010).

L'équipe de maîtrise d'oeuvre a remis les études Projet (PRO). Ce dossier après analyse, est conforme au programme de l'opération. Cependant, le projet intègre aujourd'hui des éléments techniques liés à des compléments de programme demandés par la Maîtrise d'Ouvrage.

Un avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre doit être conclu afin de prendre en compte l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, soit 6 058 834 € HT, et d'arrêter le forfait définitif de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'oeuvre à 984 204,43 € HT.

R. MESTRE réclame une précision quant au nom du maître d'oeuvre.

J. SOULARD rappelle qu'Alexandre CHEMETOFF est le maître d'oeuvre du projet Place Napoléon. L'installation des machines fait l'objet d'un marché de prestations culturelles passé avec François DELAROSIERE dans le cadre du code des marchés publics.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Force est de constater que nous avons raison, lors du dernier Conseil Municipal, de nous inquiéter du coût final des aménagements de la place Napoléon. Je disais très exactement alors : « Nous ne savons pas aujourd'hui financièrement jusqu'où la Ville s'engage ». Nous n'aurons pas eu à attendre longtemps pour que nos craintes se vérifient. La délibération que vous nous présentez aujourd'hui prouve, s'il en était besoin, que le projet vient d'entrer dans sa phase inflationniste et risque à terme de devenir un gouffre financier. Les contribuables yonnais apprécieront.

Une chose est sûre - et je pense que Monsieur MESTRE va comprendre quand je vais avoir expliqué un certain nombre de choses -, le budget initial n'est pas tenu et le projet tel qu'il se profile maintenant n'est plus du tout, ni en ce qui concerne la réalisation, ni le coût, celui pour lequel notre groupe vous a donné un « oui, mais ». Un rapide calcul montre en effet qu'à ce jour, et selon les informations dont nous disposons, le coût estimé du projet a tout simplement doublé. Illustration :

Lors de la présentation et du vote du projet, le montant prévisionnel (travaux + rémunération de la maîtrise d'oeuvre) était de 5,5 millions d'euros HT. Or l'avenant que vous nous présentez aujourd'hui, qui concerne des aménagements complémentaires dont - vous l'avez rappelé - les réserves d'eau pluviales plus importantes en cas de sécheresse et les blocs en béton pour supporter les machines, portent ce montant prévisionnel à 7 millions d'euros HT, soit une augmentation de 1,5 million, à laquelle il faut quand même rajouter pour les finances municipales, la rallonge de 1,5 million HT pour rendre plus attractif l'appel d'offres pour le restaurant infructueux la première fois, l'achat des machines installées (construction DELAROSIERE) dans tous les bassins, soit 2,5 millions d'euros. Soit un total de dépenses sur la seule place Napoléon qui s'établit désormais à 11 millions d'euros HT à ce jour. Et nous ne sommes qu'à la phase des études projet. A combien serons-nous réellement lorsque le chantier sera fini ? Il sera intéressant de faire les comptes. Cela tombera bien car ce sera juste avant les prochaines échéances municipales.

Autant nous avons toujours dit qu'il fallait aménager la place Napoléon, autant nous ne pouvons plus être d'accord avec l'évolution d'un projet qui pour nous est inadapté et inadéquat, et désormais beaucoup trop

cher. Il nous semble en effet que, dans le contexte de crise et de difficultés de tous ordres qui attendent les concitoyens pour les mois voire pour les années à venir, ce n'est pas raisonnable. Et je pèse mes mots. Plus que jamais, tout euro investi doit être un euro utile. Il y a d'autres besoins, d'autres urgences et d'autres priorités.

Enfin, comment pouvez-vous dans le même Conseil nous présenter un rapport pour le DOB 2012 dans lequel vous dénoncez : « l'asphyxie progressive du financement des collectivités territoriales par le Gouvernement » et décider d'engager toujours plus d'argent public pour des dépenses somptuaires et pas indispensables ? Est-cela la cohérence de votre ligne politique ?

Pour terminer, à l'occasion de cette délibération, je voudrais évoquer de nouveau une autre inquiétude que j'ai déjà exprimée également lors du dernier Conseil Municipal. Je rappelle ce que je disais alors : « la place Napoléon est un lieu emblématique entouré de façades classées et c'est une hérésie, pour ne pas dire une faute de goût que de vouloir y implanter de manière définitive, de telles machines complètement décalées et qui seraient assurément plus à leur place dans un parc d'attraction ». Je voudrais donc connaître, Monsieur le Premier adjoint, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France que vous avez dû solliciter et je vous demande de bien vouloir nous communiquer son rapport.

En conséquence de tout cela, nous voterons contre la délibération que vous nous présentez aujourd'hui. »

P. YOU donne raison sur un point à M. PELTAN : la place Napoléon est un lieu emblématique.

Il rappelle que l'ensemble du conseil était d'accord pour rénover cette place et en faire un lieu attractif.

Il est persuadé que ce projet va effectivement favoriser le tourisme, renforcer l'attractivité commerciale et accueillir des animations culturelles qui créeront du lien social et intergénérationnel. C'est un projet urbanistique et écologique, parce qu'il interroge sur la place de la voiture au sein de la cité et qu'il prévoit d'économiser les ressources de la planète et notamment l'eau..

Il dit avoir été particulièrement vigilant à l'évolution de ce projet. L'idée de départ prévoyait d'utiliser l'eau de la nappe phréatique située sous la place. Aujourd'hui, on envisage la récupération des eaux de pluie pour garantir une autonomie de 4 mois de réserve d'arrosage et de nettoyage. Il estime que le coût de cette évolution est justifié par l'orientation volontairement écologique du projet.

La Ville de La Roche-sur-Yon s'engage à contre courant d'une mode qui privilégiait la minéralisation des places. Elle envisage d'offrir un fil vert du parvis de la gare jusqu'à la place Napoléon. Tout en respectant le patrimoine architectural et historique de la ville napoléonienne, elle souhaite y faire entrer la nature par un ambitieux projet écologique.

A. LEBOEUF se dit surprise qu'on puisse qualifier de « pharaonique » le projet de la place Napoléon et que personne n'évoque le projet de réhabilitation du quartier de la gare et le pôle d'échanges multimodal où, pourtant, l'enveloppe d'investissement est de même valeur. Elle s'insurge de ces manœuvres politiciennes qui se saisissent d'un projet de centre ville, donc symbolique, pour laisser croire que la Ville engage des dépenses démesurées.

Elle rappelle que les finances de la Ville, sagement gérées, permettent d'investir dans les quartiers, y compris en centre ville, et que des marges de manœuvre mesurées autorisent la réalisation de projets qui démontrent une capacité d'agir et d'investir sur le territoire pour soutenir l'économie et l'emploi.

J.G. DUTOUR regrette ces remarques : des divergences de vues peuvent exister sur certains projets, il en appelle au respect mutuel des opinions qui s'expriment.

J. SOULARD appelle le groupe d'opposition à affirmer ses différences, c'est un droit qui n'est pas remis en question. Cependant, il distingue deux aspects dans le débat engagé :

- Le prix est utilisé comme principal argument d'opposition au projet. Or, il le rappelle, le montant de la dépense envisagée atteindrait, au maximum, 10 % du budget total d'investissement prévu au cours du présent mandat. Sans considérer cette enveloppe comme négligeable, elle reste inférieure aux autres projets d'aménagement sur le territoire communal. Pas plus élevée ni dispendieuse que la réfection du stade Henri Desgrange, de la salle du Manège, du pôle d'échanges multimodal ou du projet du pôle culturel.

Bien sûr, l'estimation initiale a évolué. Elle intègre aujourd'hui les coûts du bassin de stockage des eaux pluviales et l'éclairage festif. Aurait-il fallu abandonner ces opportunités d'aménagement alors que la Ville possède les capacités financières à intégrer ces dépenses dans son programme d'investissements. Et cela sans remettre en cause les politiques de soutien aux associations, les actions en direction des écoles ou en faveur des plus défavorisés. Il s'agit là, selon lui, d'un débat politicien.

- Quant au choix du projet lui-même contre lequel il entend de grandes inepties, il s'agit de redynamiser le centre ville, c'est un pari à relever qui est un choix politique délibéré largement pesé. Evoquant un tract anonyme actuellement en circulation, il pose cette interrogation : la Ville aurait-elle pu engager autant ce projet, avec une procédure de concours, un choix d'architecte, des réunions de concertation et des

présentations en comité de suivi tout en ayant connaissance d'un rapport négatif de l'Architecte des Bâtiments de France ? Il demande donc à chacun de se positionner avec sérieux et de voter en conscience pour la présente délibération.

QUESTION ADOPTÉE PAR

32 voix POUR

8 voix CONTRE : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, Mme Anita Charrieau, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

3 ABSTENTIONS : Mme Lysiane Guibert, M. Thierry De La Croix, Mme Françoise Grivel

12 « ANRU » - MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE INFRASTRUCTURE BOULEVARD BRANLY ET BOULEVARD JEAN YOLE - CHEMINEMENTS DOUX VAL DE LA BROSSARDIERE, PLATEAU MULTISPORTS LADOUMEGUE - APPROBATION DU PROGRAMME, DES ENVELOPPES FINANCIERES PREVISIONNELLES DE TRAVAUX ET DU LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : M. Joël Soulard

La Ville de La Roche-sur-Yon a engagé un « PRU » (Programme de Rénovation Urbaine) sur les quartiers Nord de la Ville. Dans ce cadre, un projet urbain a été défini par le groupement de maîtrise d'oeuvre « Eva SAMUEL, Claire ALLIOD Paysagiste, SOGREA, ESPACITE et ATTENTION CONSULTANTS ».

Aujourd'hui, il est nécessaire d'engager l'ensemble des travaux avant la fin 2013, afin de pouvoir assurer leur financement dans le cadre de l'ANRU.

La requalification des boulevard Branly et du boulevard Jean Yole doit permettre d'affirmer ces voies comme des liaisons inter-quartiers, et de desserte d'équipements publics.

L'aménagement de cheminements doux Val de la Brossardière sera étudié entre la rue du Préfet Merlet et la route d'Aizenay.

L'installation d'un plateau multisports a pour objectif de favoriser la socialisation et la pratique libre du football dans le quartier Nord, sur un espace dédié afin de favoriser le brassage des jeunes des différents quartiers.

Le conseil est appelé à approuver le programme de ces opérations, les enveloppes financières prévisionnelles soit :

- boulevard Branly : 2 000 000 € HT
- boulevard Jean Yole : 1 000 000 € HT
- cheminements doux Val de la Brossardière : 335 000 € HT
- plateau multisports Ladoumègue : 100 000 € HT

ainsi qu'à autoriser le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour la maîtrise d'oeuvre.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DE LA ROCHE-SUR-YON - RECONSTRUCTION DU CAFE CLUB DES FORGES - APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF - AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE

Rapporteur : M. Yannick Henry

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine de la Ville de La Roche sur Yon, concernant le quartier des Forges, suite à la décision prise de démolir le Café Club et de le reconstruire en extension de la Maison de Quartier des Forges, le conseil municipal est appelé à approuver les études d'avant projet définitif présentées par l'équipe de maîtrise d'oeuvre, à valider l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux soit 303 000 euros HT, à autoriser la signature de l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre fixant le forfait définitif de rémunération (sans changement) et à autoriser le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaire à cette opération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14 PARC DES EXPOSITIONS DES OUDAIRIES - REHABILITATION DES TOITURES -
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX**

Rapporteur : M. Patrick Dinel

Suite au diagnostic de l'ensemble des toitures du parc des expositions des Oudairies réalisé en juillet 2008, le Conseil municipal a décidé de missionner en décembre 2010 une équipe de maîtrise d'oeuvre, la Société d'Expertise et de Conseil en Couverture, pour procéder dans un premier temps à la réfection de la couverture et renforcement de charpente de la halle 1 et d'une partie des bâtiments de liaison.

Un marché à procédure adaptée a été lancé le 14 novembre 2011.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature du marché avec l'entreprise ETANCHEITE DU SUD OUEST pour un montant de 595 135.50 euros HT.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15 CESSION D'UN TERRAIN RUE DE LA GITE PILORGE AU CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE - MAISON DES COMMUNES**

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le Conseil est appelé à autoriser la cession au profit du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée d'un terrain de 4058 m², rue de la Gite Pilorge, au prix de 40 euros le m².

Ce terrain permettra à la Maison des communes de conforter son positionnement en tant que 'Centre Ressources' au service de l'ensemble des collectivités et établissements publics du département.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 ACQUISITIONS DE PROPRIETES SNCF - RUE GUSTAVE FLAUBERT - PASSAGE ZOLA

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le conseil municipal est appelé a approuver l'acquisition des propriétés de la SNCF, rue Gustave Flaubert, comprenant :

- une maison d'habitation frappée d'une servitude de reculement au PLU, cadastrée section AY n° 477, d'une contenance de 430 m², au prix de 120 000 euros.

- un terrain attenant de 650 m², cadastré AY 500, au prix de 50 000 euros augmenté de la TVA sur marge au taux de 19,6 % soit 9 800 euros.

- l'assiette foncière du passage ZOLA reliant la rue Salengro à la ZAC Zola, impasse Flaubert, cadastrée section AY 27p pour 560 m², au prix de 896 euros.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**17 CONVENTION DE SERVITUDES ERDF - PASSAGE DE LIGNES ELECTRIQUES
SOUTERRAINES POUR LE COLLEGE RENOIR**

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser la signature d'une convention de servitudes sans indemnité pour le passage de lignes électriques souterraines dans l'assiette foncière communale cadastrée section BY 138 et 139. Ces travaux sont réalisés par ERDF dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service pour le raccordement Tarif Jaune du Collège Renoir.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 MODIFICATION DE DOMANIALITE - LANCEMENT D'ENQUETES PUBLIQUES PREALABLES AU CLASSEMENT DE VOIES, PARCELLES ET ESPACES COMMUNS, ET AU DECLASSEMENT D'UN DELAISSE DE VOIRIE

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le conseil municipal est appelé à approuver le lancement d'enquêtes publiques en vue,

- du classement :

des voies et espaces communs du lotissement 'La Marronnière' (849 mètres linéaires de voirie tertiaire, 9810 m² d'espaces verts dont 339 mètres linéaires de cheminements piétons, 86 mètres linéaires d'allées piétonnes, et une parcelle de 25 m² sur laquelle est installée un transformateur) ;
de 4 parcelles issues de l'opération Résidence 'Val d'Amboise' (1363 m² d'espaces verts) ;
de voies et espaces communs du lotissement 'Le Domaine d'Enghien' (431 mètres linéaires de voiries tertiaires).

- du déclassement d'un délaissé de voirie de 78 m², rue Hubert Caillé.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19 DENOMINATION DES VOIES ET ESPACES PUBLICS

Rapporteur : M. Mathieu Durquety

Le conseil municipal est appelé, sur proposition de la commission de dénomination des voies et espaces publics en date du 8 novembre 2011, à se prononcer sur :

- la dénomination des voies des tranches 3 et 4, lotissement de La Maison Neuve des Landes.
- la dénomination des voies dans les villages et lieux-dits de :
 - La Bretèche - l'Audouinière - la Grassouillère - la Chevalerie
 - Moulin Neuf - le Cahot - La Landette - le Champ Blanc - le Pont des Barres
 - Château fromage
 - La Brissonnière
 - La Réveillère
 - La Maronnière
 - La Davissière
 - Sainte-Anne (route de Dompierre)

plus quelques modifications et adaptations dans le milieu urbain.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR LE BUDGET 2012

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

L'article 2312-1 du C.G.C.T. prévoit l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Les orientations budgétaires 2012 s'inscrivent dans la continuité de la stratégie financière proposée au cours des derniers exercices.

La fiscalité a été estimée à taux constants.

Les concours financiers de l'Etat ont été évalués suivant les orientations présentées par le Gouvernement dans le Projet de Loi de Finances 2012.

En ce qui concerne le Budget Principal, le montant des recettes réelles de fonctionnement s'élèverait à environ 75,5 M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 63,2 M€ comportant des charges de personnel maîtrisées, des dépenses de gestion contenues ainsi que des frais financiers en diminution.

Au titre du Budget Principal, le programme d'investissement 2012, hors restes à réaliser 2011, devrait s'établir à environ 29 M€.

Pour financer ces dépenses d'équipement, le recours à l'emprunt devrait représenter environ 52 % ; le

financement complémentaire étant assuré par l'épargne nette dégagée et les diverses ressources propres définitives.

C. LEYDIER intervient au nom du groupe EELV :

« Comme nous le savons, les temps sont durs. Nous sommes plongés dans une crise économique et financière de l'euro en Grèce, en Italie et même dans toute l'Europe. Et en France aussi, la santé financière de notre pays est menacée après une décennie de gouvernement de droite qui a aggravé l'endettement de l'Etat et étrangle les collectivités territoriales. Mais toutes ces difficultés conjoncturelles ne doivent pas masquer l'essentiel. Car la véritable cause de la crise, c'est que nous atteignons les limites du système. Toute notre économie repose sur une croissance perpétuelle, dopée à la consommation effrénée des ressources naturelles. Nous ne vivons pas une crise économique ponctuelle. Nous sommes au cœur d'une crise de civilisation. D'une crise de notre modèle de développement.

Comment pouvons-nous supporter que 25 % des jeunes soient aujourd'hui chômeurs ? Comment pouvons-nous supporter qu'ils commencent leur vie en pointant à Pôle-Emploi ? Quelles sont leurs perspectives d'avenir à l'heure où les inégalités s'accroissent, les plus riches qui s'enrichissent et les pauvres qui s'appauvrissent ? Des ajustements provisoires permettront tout juste de masquer quelque temps l'étendue des dégâts. C'est pourquoi le prochain gouvernement devra prendre des mesures à la hauteur de la situation. Par exemple, en investissant massivement pour le développement des énergies renouvelables plutôt que d'investir dans la construction d'une énième centrale nucléaire, fût-elle EPR.

Et les collectivités territoriales sont aussi concernées. Il est de notre responsabilité de mobiliser tous les moyens tant que nous le pouvons encore pour investir dans la transformation écologique de la société. Pour tenir compte des limites de la planète. Pour construire une société où l'on ne se contente pas de miser sur une hypothétique croissance qui résoudrait miraculeusement tous les problèmes. Il faut avoir le courage d'affronter les difficultés et se donner les moyens d'inventer les alternatives de demain.

La Ville de La Roche-sur-Yon est déjà engagée sur ce chemin avec le projet d'Agenda 21, qui est l'occasion de faire un diagnostic détaillé de la situation locale, des actions déjà mises en place et de tous les défis que nous avons à relever, comme nous l'avons vu au début de cette séance. Il faut d'abord changer nos habitudes, nous organiser autrement, nous donner les moyens dans le budget de fonctionnement de faire autrement au quotidien et d'investir dans l'humain. Et nos actions quotidiennes doivent aussi contribuer à l'éducation de la population yonnaise pour que, tous ensemble, nous changions nos habitudes. C'est le sens des actions que les élus EELV mènent par exemple sur la santé ou pour inciter à utiliser les déplacements doux, pour changer le regard sur le handicap ou sur les personnes âgées.

Pour impulser ces nouveaux modes de fonctionnement, souvent, des investissements sont nécessaires. Le budget 2012 et les budgets à venir doivent nous permettre de mobiliser tous les moyens nécessaires pour être à la hauteur de ces enjeux, pour mettre en œuvre concrètement les pistes d'actions qui ressortiront de l'Agenda 21. Il ne suffira pas de poursuivre les dynamiques actuelles. Nous devons nous engager pour un changement radical et ambitieux vers une société plus préoccupée de l'avenir des jeunes, des femmes et des hommes, et plus sobre en termes de consommation d'énergie, du sol et de l'eau.

Par rapport au cadre budgétaire expliqué ce soir, les crédits dégagés par le phasage du pôle culturel nous permettent de donner de nouvelles priorités budgétaires. Ces priorités doivent répondre aux défis de la crise actuelle. Elles doivent pallier les difficultés quotidiennes de celles et ceux qui sont touchés par la crise économique, tout en relevant le défi de la crise de notre modèle de développement. Le projet de la place Napoléon est à ce titre évidemment une priorité. Car il contribue à réinterroger la place de la voiture dans notre quotidien et la place des habitants dans la ville. La modernisation de notre patrimoine bâti constitue une autre priorité car elle permet de faire des économies d'énergie. Des investissements importants ont déjà été réalisés ces dernières années (en priorité pour les écoles). Ces efforts sont à poursuivre pour les écoles mais aussi pour l'ensemble des bâtiments municipaux (l'Hôtel de Ville par exemple).

Mais toutes ces actions déjà engagées ne suffiront pas et nous attendons beaucoup du travail de concertation mené dans le cadre de l'Agenda 21 pour que les Yonnais nous apportent leur contribution et que nous identifions ensemble les nouvelles actions à développer en priorité. Et ce sera d'ailleurs à la lumière de toutes ces propositions que nous aurons à débattre collectivement des investissements à concrétiser en priorité pour le budget 2012 et pour les budgets à venir. »

R. MESTRE expose ses réactions positives sur la gestion municipale de certaines dépenses, notamment énergétiques. Il note dans les propos de Mme LEBOEUF une absence de difficultés à l'emprunt, ce qui est satisfaisant et permet de se passer des efforts que fait le gouvernement actuel pour aider les collectivités qui ont des difficultés d'accès aux banques privées.

Il reste plus mesuré quant aux augmentations relatives à la masse salariale. Il en appelle à une meilleure maîtrise et propose un transfert de personnel vers l'agglomération qui pourrait alléger ces charges.

De même, il souhaite que la dette soit moins élevée, surtout en cette période de crise où les situations financières peuvent rapidement devenir délicates.

J.G. DUTOUR fait l'intervention suivante :

« Merci ce votre exposé très clair qui nous présente vos projets de budget.

Ce débat devrait être d'un grand intérêt pour l'ensemble des Yonnais. D'année en année, il ressemble à une chambre d'enregistrement et pour mieux s'en expliquer, reprenons les chiffres et le contexte.

2012 verra peut être la crise s'estomper. Ce sera l'année des surprises. Que se passera-t-il après les élections ? Aussi, en attendant l'homme ou la femme providentielle, vous avez été prudents en retenant les critères de la loi de finances 2012. Vous vous êtes basés sur un budget global 2012 de 110 millions d'euros.

Lors du débat d'orientations budgétaires 2011, vous avez retenu un budget de 102.9 millions d'euros.

Vous nous dites, comme chaque année, que la fiscalité n'augmentera pas mais que la revalorisation des bases prévue par le Parlement sera de 1,8 %.

Si vous ne voulez pas que les impôts augmentent, diminuez le taux de 1,8 % ! Dans le cas contraire, les Yonnais, comme ce fut le cas cette année, auront la surprise de voir leur feuille d'impôts un peu plus lourde.

Mais comparons les promesses du débat d'orientations budgétaires et la réalisation du budget en 2011.

Pour avoir plus de recul, il faut se référer à l'année 2011 qui va bientôt se terminer. Les frais de fonctionnement étaient prévus, lors du débat d'orientations budgétaires, à 63,8 millions d'euros. Combien ont-ils coûté en réalité aux Yonnais ? Ils coûteront 65,3 millions d'euros. Pourquoi pour le DOB 2012 ne pas reprendre ces chiffres et s'y tenir ?

Les investissements étaient prévus pour 22,45 millions d'euros ; ils seront cette année 41,5 millions d'euros avec, avant que vous ne sursautiez sur votre fauteuil, un refinancement de la dette de 10 millions d'euros. Ils sont donc de 31,5 millions d'euros.

Mais surtout, dans ce chiffre, il est inclus 3 millions d'euros de frais d'études. La Roche-sur-Yon à ce prix là est une ville studieuse.

Ce débat n'est pas un débat puisque nous ne connaissons rien des projets d'investissements et nous savons que les frais de fonctionnement sont reconduits d'année en année avec des petites augmentations d'ajustement.

De plus, ce débat nous présente des chiffres qui ne sont pas respectés.

Aujourd'hui, vous proposez des frais de fonctionnement de 63,8 millions d'euros. Alors que vous savez qu'en 2011, ils seront de 65,3 millions d'euros, malgré un transfert vers la Communauté d'agglomération de certains postes.

En 2012, peut-être espérez-vous, comme en 2011, avoir 2 millions d'euros de recettes supplémentaires à celles prévues initialement qui étaient de 75,3 millions d'euros. Et les recettes globales seront de 77,8 millions d'euros.

Vous voyez que vous pouvez diminuer les impôts en 2012 (voir page 15 du budget modificatif 2011). Et diminuer les impôts locaux, c'est donner plus de pouvoir d'achat aux classes moyennes, les fourmis qui se lèvent tôt pour travailler et qui, en ce moment, se sentent oubliées voir isolées. »

L. GUIBERT déclare :

« Les grandes lignes de l'évolution budgétaire ainsi que toutes les actions qui nous ont été présentées en début de ce Conseil Municipal montrent l'engagement fort de la Ville en faveur de l'action sociale. C'est une orientation qui ne s'est pas démentie depuis 1977 et qui se confirme aujourd'hui car la crise est si grave qu'elle entraîne un recul des conditions de paupérisation et nous amène à favoriser dans les budgets la réponse aux besoins sociaux.

Aujourd'hui, en temps de crise les besoins explosent et la question du social est en première ligne. La gravité de la situation pourrait même être de nature à rogner à l'avenir sur l'évolution du taux d'épargne brute car le maintien et le développement du service public est essentiel à la cohésion sociale. Cela concerne notamment les transports, les logements et les énergies, afin de répondre à la plongée du pouvoir d'achat et aux exigences du développement durable.

Le bilan de la politique sociale de la Ville de La Roche-sur-Yon est considérable et les orientations politiques de ce DOB le confirment. Nous avons souvent insisté sur cet aspect des choses et nous apprécions beaucoup cette prise en compte dans la détermination des orientations politiques budgétaires. Nous constatons aujourd'hui par exemple une augmentation sans précédent de l'influence des distributions alimentaires. Mais ce ne sont pas seulement les plus défavorisés qui ressentent les conséquences néfastes de la nouvelle politique gouvernementale.

Face à l'augmentation de la précarité, la Ville sera certainement amenée à accentuer encore son effort de façon significative. Nous dénonçons encore à ce propos l'étranglement financier des collectivités locales.

Aujourd'hui, la dette publique de la France s'élèverait à 1 692 milliards d'euros. Ce que l'on ne dit pas, c'est que la dette de l'Etat est de 1 339 milliards d'euros. Sur cette somme impressionnante, les collectivités territoriales et les élus de proximité sont pointés du doigt et montrés comme coupables de leur situation. Il n'en est rien. 150 milliards d'euros, voilà le montant réel de ce qu'on appelle dans les hautes sphères la dette des collectivités locales. Mais, en réalité, ce sont les annuités d'emprunt qu'elle réalise pour construire

des services et des équipements utiles aux populations. Des emprunts qu'elle rembourse année par année, puisque ce sont elles qui réalisent 75 % des équipements publics de ce pays.

Nous voulons aussi dire que de l'argent, il y en a ! En deux décennies les revenus du capital ont augmenté d'environ 300 %, soit dix fois plus que ceux du travail.

- 170 milliards d'euros, c'est le montant de la trésorerie des groupes du CAC 40.

- 172 milliards, c'est le manque à gagner pour l'Etat des allègements accordés aux entreprises, dont 30 milliards en exonérations de cotisations sociales.

- 46,2 milliards, ce sont les profits des seuls groupes du CAC 40 au premier septembre 2011, soit + 10 % sur 2010.

- 11,4 milliards, c'est le montant des cadeaux fiscaux accordés aux plus riches depuis 2007.

- 30 milliards, c'est le manque à gagner pour l'Etat chaque année de l'ensemble des mesures d'allègement fiscal prises par la droite depuis 2002.

Il faut prendre des initiatives fortes pour taxer les revenus de la finance, les activités financières et les mouvements de capitaux, à l'image de cette taxe Tobin votée ces derniers jours au Sénat, qui pourrait rapporter 10 milliards d'euros. Quelle bouffée d'oxygène pour les collectivités locales !

Il faut mettre en place un pôle public financier déconnecté des marchés de la spéculation pour permettre aux collectivités locales de répondre aux attentes des citoyens.

C'est donc bien une autre politique qu'il faut mener. Une politique qui fait de l'humain d'abord, règle d'or qui permettrait à chacune et chacun d'entre nous, de la commune à la région, de construire des actions et de réaliser des équipements qui seront utiles aux populations d'aujourd'hui et de demain. »

A. CHARRIEAU intervient à son tour :

« Les collectivités sont les premiers points d'ancrage sur lesquels les habitants peuvent se positionner. C'est d'autant plus vrai par rapport à une situation et à un gouvernement qui propose, sur la fonction publique d'Etat avec la RGPP, l'éloignement des services publics, et qui propose aussi de plus en plus aux collectivités de se regrouper à un échelon supérieur. Cela entraîne, aussi bien dans la fonction publique d'Etat que dans la fonction publique territoriale, un éloignement des personnes et des habitants. Le rôle d'une Mairie est d'être en proximité et de pouvoir écouter les préoccupations de ses citoyens. Je ne partage pas l'optimisme de Monsieur DUTOUR par rapport à une sortie de crise.

C'est en effet une crise du capitalisme et ceux qui en payent les conséquences sont les habitants des communes. Il existe effectivement un étranglement des collectivités et une augmentation des impôts due à l'Etat. En revanche, je pense qu'au niveau d'une collectivité de gauche, même si je considère qu'avec l'agglomération un certain nombre de compétences ont été perdues, comme les transports et la redevance incitative, nous devons gérer ces difficultés sur le terrain, avec une population qui dispose de très faibles moyens car nous savons très bien qu'en Vendée, nous sommes loin d'avoir des niveaux de salaires élevés. En effet, la précarité s'installe, le chômage augmente de manière exponentielle et n'est pas prêt de s'arrêter. Et, pendant ce temps, des multinationales ne savent plus comment faire. Je prendrai par exemple VEOLIA qui se débarrasse de sa branche transport, tout simplement parce que sa rentabilité n'est plus suffisante. Ils préfèrent donc s'en débarrasser pour faire autre chose. Et il est inadmissible que nous soyons en train de travailler avec de telles structures.

Sur la ville de La Roche-sur-Yon, je ne dis pas qu'il faut diminuer les impôts, mais par rapport à la situation des gens, le volet des services publics doit largement être développé et être conforté. Je maintiens que, même si nous sommes sur ce terrain au niveau de l'agglomération, la notion de transport en commun gratuit est quelque chose d'essentiel. Car on demande aux gens d'aller de plus en plus loin pour travailler et de s'éloigner de plus en plus de leur logement, avec un tarif des carburants qui devient inacceptable et une qualité de vie inadmissible. Du coup, c'est à notre niveau à nous, avec les impôts, de prendre en compte ces dimensions que sont le transport et les services publics. Et c'est ce qui fait aussi la différence entre une collectivité de gauche et une collectivité de droite. Je ne remets surtout pas en cause le fait qu'il y ait une progression de salaire des agents car nous savons aussi très bien que, même si ce poste représente 75 % des investissements, les agents publics sont aussi ceux qui permettent de faire fonctionner le commerce d'une ville, l'ensemble des services et de l'industrie. Car ils consomment et ne mettent par leur argent en bourse ou en profits. »

M. CHANTECAILLE rappelle à R. MESTRE que les services publics sont le bien commun et le patrimoine de ceux qui en sont démunis. Il est donc déterminant de les préserver, d'autant plus en temps de crise. C'est donc sciemment que la Ville de La Roche-sur-Yon fait fonctionner ses services municipaux, à l'opposé de la RGPP.

L. CAILLAUD constate, à la teneur des échanges entendus, que la campagne électorale se rapproche. Cela dit, il regrette de constater l'usage de commentaires et d'arguments par trop simplistes, notamment en cette période complexe que connaît la France d'aujourd'hui. Il s'étonne que la majorité se plaigne des contraintes

fortes qui pèsent sur les budgets des collectivités, en pointant le désengagement de l'Etat. Il lui semble pourtant évident que l'Etat associe les collectivités territoriales à l'effort national de maîtrise des dépenses publiques. D'autant que ces mêmes collectivités connaissent depuis 2002 une croissance déraisonnable de leurs effectifs : la moitié de leur budget concerne le personnel.

Il affirme cependant ne pas chercher à sacrifier les services publics mais à mieux réfléchir à un meilleur service en évaluant les politiques publiques. C'est un devoir patriotique car toute dépense inadaptée coûte au final au contribuable. S'appuyant sur l'exemple de l'EPCCCY et de son implantation discutable ailleurs qu'en centre ville et les projets d'une nouvelle relocalisation, il propose que soit systématisée une évaluation annuelle, en conseil municipal, des investissements les plus lourds. Ainsi, cela permettrait de déterminer si les objectifs ont été atteints, si les projets doivent évoluer ou être abandonnés. Ce serait, déclare-t-il, augmenter la crédibilité du conseil à gérer les finances publiques. Il est obligatoire que les collectivités présentent un budget en équilibre, il serait encore plus judicieux de présenter un budget construit autour d'une évaluation des politiques locales en fonction de leur efficacité.

Par ailleurs, il relève un paradoxe dans la position tenue par la majorité municipale : on ne peut à la fois réclamer plus d'autonomie et en même temps réclamer de l'Etat qu'il en finance les conséquences. Cette autonomie doit se gagner. Il interroge donc : à quand une troisième pépinière d'entreprises ?

Les créations d'emplois et l'arrivée d'entreprises seraient le premier volet des leviers qui permettent d'améliorer son autonomie.

Le second s'appuie sur la fiscalité ; il rappelle que celle-ci est particulièrement forte pour les Yonnais, notamment les classes moyennes et les employés. Dans le contexte global difficile, la poursuite de la stabilisation des taux était d'ailleurs une nécessité impérieuse, il lui semble inutile de se vanter d'une obligation incontournable.

Enfin, constatant que la base fiscale progresse de 1,8 %, ce qui indique que la Ville est en capacité de dégager des marges de manœuvre, il note que l'encours de la dette baisse de 3 millions d'euros et que le volume des équipements est également en diminution. Il souhaite donc connaître les opérations qui ont été différées et quel est le taux de réalisation des investissements immobiliers et des équipements.

Il s'interroge pour finir sur le degré de priorité de certains investissements et notamment celui des animaux de la Place Napoléon.

M. CHANTECAILLE précise que l'évolution de la situation en centre ville ne dépend pas que de la Ville. Un bon exemple en est le collège Piobetta. Quant au cinéma, elle rappelle que l'évaluation de la fréquentation et la situation budgétaire sont examinées chaque année. Cet équipement fait l'objet d'une attention soutenue et la politique volontariste en matière culturelle, qu'il faut savoir assumer même quand la situation peut poser question, a ici porté ses fruits puisque la fréquentation est passée de 30 000 à 50 000 entrées. C'est un lieu largement apprécié des Yonnais.

A. LEBOEUF intervient :

A l'intention de R. MESTRE, elle rappelle que c'est bien 70 % de la dette qui est à taux fixe et cela depuis plusieurs années. Ce choix délibéré fait qu'aujourd'hui la Ville n'est pas impactée par l'ensemble de la crise qui a touché les emprunts à taux variables. Pour le transfert de personnel, elle précise à nouveaux que cette opération a déjà eu lieu. Le poste budgétaire est passé de 40 à 35 millions d'euros auxquels se soustraient encore 1 million d'euros facturés à l'Agglomération pour le personnel municipal intervenant pour le compte de La Roche-sur-Yon Agglomération . L'augmentation pointée reste modeste et est la conséquence du GVT (glissement vieillesse technicité) déjà largement évoqué.

A J.G. DUTOUR, elle indique que le budget est un exercice difficile, qui ne pourrait inclure dans ses calculs la diminution des impôts à charge de la revalorisation forfaitaire de l'Etat car il faudrait prévoir une diminution égale à ce que vote le Parlement. Construire un budget est complexe, en exemple les notifications relatives à la réforme de la taxe professionnelle ne sont pas encore connues. En dépit de cela, la Ville a stabilisé sa fiscalité depuis dix ans et se place aujourd'hui dans les taux d'imposition des moyennes régionales tout en conservant un service public performant.

A Mme CHARRIEAU, elle confirme que le premier poste budgétaire est lié au fonctionnement et donc au service public, en conscience d'être vraiment l'échelon de proximité qui utilise l'impôt pour développer et soutenir une politique sociale de première importance.

A L. CAILLAUD, elle rappelle que la stratégie financière adoptée n'est pas nouvelle, elle lui demande d'admettre que la capacité à investir et à porter l'économie, l'emploi et les PME par des performances budgétaires crédibles font de La Roche-sur-Yon un territoire dynamique, en plein développement.

J. SOULARD estime qu'à ce jour, à cette étape du mandat municipal, il faut constater que le bilan des actions réalisées et la capacité à conserver des finances saines sont conformes au programme pour lequel l'équipe municipale en place a été choisie par les électeurs.

Le Conseil prend acte des orientations budgétaires pour 2012.

21 DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Les mouvements budgétaires sur lesquels le Conseil Municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à :

- Budget principal : 2 959 345,00 euros
- Budgets annexes : - 347 894,00 euros

J.G. DUTOUR fait l'intervention suivante :

« L'étude du document qui nous a été remis lundi dernier nous a fait sursauter en analysant dans la section investissement « budget d'étude », nous avons découvert une augmentation importante de ce poste.

En 2010, par deux décisions modificatives, ce poste est passé une première fois à 291.901 €, puis à 708.867 € pour être réalisé à hauteur de 292.485 €.

Que s'est-il passé ? Un projet resté à l'état de projet ? Et seul un effet d'annonce a été présenté aux Yonnais. Ce qui démontre les atermoiements et le manque de rigueur dans les prospectives menées pour aménager la ville de La Roche-sur-Yon.

En 2011, ce n'est pas un bouquet mais un feu d'artifice, voire même un déluge de projets qui arrive de toute part. On nous demande, après déjà une décision modificative prise en septembre qui a passé le budget initial des études à 675.850 €, de lui en ajouter une super couche à 2 362.132 €. Nous voudrions donc savoir à quoi correspondent ces études et nous pensons qu'en période de crise, il est peut-être temps de diminuer ce type de dépenses. »

A. LEBOEUF reprend l'explication déjà donnée en commission. Il s'agit d'un transfert entre deux chapitres budgétaires : du 20 au 23, les dépenses de travaux ont été réaffectées en travaux d'études sur les opérations. Une opération comptable qui soustrait à une ligne budgétaire ce qu'elle ajoute à une autre.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22 REPRISE DE PROVISION 2010 POUR RISQUES ET CHARGES SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2011

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Par délibération en date du 24 mars 2010, le conseil municipal a décidé de constituer une provision semi-budgétaire, d'un montant de 200 000 euros, pour les risques et charges pouvant intervenir sur les bâtiments communaux, au titre de l'exercice 2010. Il est proposé au conseil municipal de reprendre cette provision, compte tenu de la réalisation des risques en 2011, sur l'opération 'mise en conformité des ascenseurs de la Ville' pour le même montant.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Les dispositions de l'article L 1612-1 du C.G.C.T. permettent au Conseil Municipal d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget Primitif. Il est proposé au conseil d'ouvrir des crédits dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget de l'exercice précédent.

Chapitre	Nature	Affectation	Montant en €
BUDGET PRINCIPAL			
20	202	Frais d'étude, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	1 500
	2031	Etudes diverses	154 050
	2033	Frais d'insertion	-
	205	logiciels	74 300
Somme 20		TOTAL CHAPITRE 20	229 850
204	204162	Subventions d'équipement CCAS	34 625
	20417	Subventions d'équipement autres établissement public locaux	208 715
	20418	Subventions d'équipement autres organismes publics	-
	2042	Subventions d'équipement personnes de droit privé	35 050
Somme 204		TOTAL CHAPITRE 204	278 390
21	2111	Terrains nus	500
	21318	Immobilisations corporelles : autres bâtiments publics	471 125
	2132	Immobilisations corporelles : immeubles de rapport	305 750
	21568	Autre Matériel et outillage d'incendie et de secours	2 500
	21578	Autre matériel et outillage de voirie	14 500
	2158	Autres installations, matériels et outillage techniques	39 125
	2161	Œuvres et objets d'art	17 500
	2182	Matériel de Transport	112 500
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	77 100
	2184	Mobilier	21 250
	2188	Autres immobilisations corporelles	78 088
Somme 21		TOTAL CHAPITRE 21	1 139 938
23	2312	Immobilisations corporelles en cours : terrains	96 750
	2313	Immobilisations corporelles en cours : constructions	1 188 250
	2315	Installations, matériel et outillages techniques	1 697 043
	2316	Restauration des collections et œuvres d'art	31 275
	238	Avances versées sur commande d'immobilisations corporelles	704 750
Somme 23		TOTAL CHAPITRE 23	3 718 068
45	458123	Opérations d'investissements sous mandat	-
Somme 45		TOTAL CHAPITRE 45	-
TAL BUDGET PRINCIPAL			5 366 246
DGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE			10 585
21	2188	Autres immobilisations corporelles	10 585
DGET ANNEXE EAU POTABLE			88 627
20	2033	frais d'annonces	63
23	2315	Installations, matériel et outillages techniques	88 564

BUDGET ANNEXE ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES 15 415			
20	2033	Frais annonce	1 040
23	2313	Immobilisations corporelles en cours : constructions	14 375
BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT PAYANT 66 688			
21	2154	Matériel industriel	16 375
23	2313	Immobilisations corporelles en cours : constructions	50 313
BUDGET ANNEXE SERVICES EXTERIEURS POMPES FUNEBRES 4 883			
21	2188	Autres immobilisations corporelles	2 383
23	2313	Immobilisations corporelles en cours : constructions	2 500

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24 NOMENCLATURE M4 - FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Par délibérations en date des 2 octobre 1996 et 13 décembre 2006, le conseil municipal a mis à jour la liste des immobilisations amortissables et a fixé leur durée d'amortissement pour la nomenclature M14. Les durées spécifiques à la nomenclature M4, nomenclature utilisée pour les budgets des activités à caractère industriel et commercial n'ont pas été définies. Il vous est proposé de fixer les durées des amortissements pour les biens acquis à compter du 1er janvier 2011 et amortis à compter du 1er janvier 2012 pour les budgets annexes soumis à la nomenclature M4.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 NOMENCLATURE M14 - MISE A JOUR DE LA LISTE DES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES ET FIXATION DE LEUR DUREE D'AMORTISSEMENT

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Depuis l'entrée en vigueur de l'instruction comptable M14, plusieurs changements se sont succédés. La nomenclature comptable a évolué, ainsi que la méthode de suivi de l'inventaire. Il est proposé au Conseil municipal d'actualiser la liste et la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles amortissables.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26 LOTISSEMENTS D'ACTIVITES BELLE PLACE 3 - PARC ECO 85 - ZONES INDUSTRIELLES - CLOTURE DES BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Suite au transfert de la compétence développement économique à LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION, il convient de clôturer les budgets annexes des zones d'activités « BELLE PLACE 3 - PARC ECO 85 - ZONES INDUSTRIELLES ». Toutes les écritures de ces budgets vont être passées. Il est proposé au conseil municipal de clore ces budgets annexes au 31 décembre 2011.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27 FIXATION DU TAUX DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU TRESORIER PRINCIPAL POUR L'ANNEE 2011

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Comme chaque année, la ville peut verser au Trésorier Principal, une indemnité de conseil pour son assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Le calcul de l'indemnité maximum est basé sur les dépenses des trois derniers exercices. Le Conseil Municipal vote ensuite un taux qui est appliqué au résultat. Pour l'année 2011, il est proposé de voter un taux de 100 %, soit une indemnité de conseil de 11 279 euros.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : M. Roland Guillet

La loi n°2007-148 du 2 Février 2007, dite de modernisation de la fonction publique introduit dans le cadre d'une mise à disposition de personnel municipal, le principe d'un remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes par l'organisme d'accueil.

Les conventions de mises à disposition de personnel communal à des structures associatives sont soumises à la refacturation des charges supportées par la ville. Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations, pour assurer la neutralité des dispositions législatives.

ASSOCIATIONS / ETABLISSEMENTS	Imputation budgétaire	1. Subventions
AEIN	6574.048 (4600-MAD)	30 313.00 €
Association "Ensemble au Val d'Ornay"	6574.33 (3020-MAD)	28 949.00 €
Association d'animation et de défense des intérêts du quartier Nord-Ouest (AADIQNO)	6574.33 (3020-MAD)	28 887.00 €
Association de gestion de la maison de quartier des Pyramides	6574.33 (3020-MAD)	31 490.00 €
Association du centre d'animation Jean Yole (ACAJY)	6574.33 (3020-MAD)	30 159.00 €
Association pour la gestion de la maison de quartier de la Vallée Verte	6574.33 (3020-MAD)	28 719.00 €
Athlétic club (mi-temps)	6574.40 (1490-MAD)	15 479.00 €
CDMOT	6574.025 (4335-MAD)	10 937.00 €
COSeL	6574.020 (0185-MAD)	100 756.00 €
ESO football (mercredi 20 %)	6574.40 (1490-MAD)	5 875.00 €
FC Robrethères (mercredi après-midi)	6574.40 (1490-MAD)	3 305.00 €
FCY rugby (mi-temps)	6574.40 (1490-MAD)	18 200.00 €
Football Club La Généraudière	6574.40 (1490-MAD)	2 988.00 €
La Roche/Yon Vendée cyclisme	6574.40 (1490-MAD)	3 720.00 €
La Roche/Yon Vendée football	6574.40 (1490-MAD)	3 021.00 €
Maison de l'emploi	6574.523 (0003-MAD)	15 367.00 €
Association pour la gestion de la maison de quartier de la Liberté	6574.33 (3020-MAD)	29 243.00 €
Vivre à Saint André	6574.33 (3020-MAD)	29 247.00 €

Association pour le développement social, culturel et l'animation du Bourg	6574.33 (3020-MAD)	29 478.00 €
Association de quartier du Pont Morineau	6574.33 (3020-MAD)	36 424.00 €
Patrimoine Yonnais	6574.324 (4335-MAD)	8 589.00 €
Tennis entente yonnaise	6574.40 (1490-MAD)	22 903.00 €
Tennis Entente Yonnaise	6574.40 (1490-MAD)	28 871.00 €
		542 920.00 €

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : M. Pierre Regnault, M. Francis Lucas, Mme Lysiane Guibert, Mme Françoise Vignault

29 REMISE GRACIEUSE D'INDEMNITES JOURNALIERES

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Des indemnités journalières de régime général de sécurité sociale, destinées à la Ville de La Roche-sur-Yon, ont été versées par erreur à Madame HEMAI, agent de la Ville en longue maladie, pour un montant net de 4 402,23 euros. Etant donné sa situation personnelle, elle se trouve dans l'incapacité de rembourser le trop perçu. Au vu de ces éléments, il est proposé de donner une suite favorable à sa demande de remise gracieuse.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE-DANSE-THEATRE, ECOLE D'ART ET ARTS VACANCES - ACCEPTATION DU CHEQUE VACANCES COMME MOYEN DE PAIEMENT

Rapporteur : Mme Patricia Cereijo

Il est proposé d'étendre la faculté de paiement par chèques-vacances aux prestations délivrées au Conservatoire Musique Danse Théâtre et à l'Ecole d'art et au dispositif Arts-vacances.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31 MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON ET LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION

Rapporteur : M. Roland Guillet

La mise en place au 1er janvier 2010 de La Roche-sur-Yon Agglomération s'est accompagnée d'un transfert de compétences et en conséquence de personnel.

Dans le cadre d'une volonté de modernisation et de contrôle des dépenses de fonctionnement et afin de éviter de créer deux directions pour chaque entité, il est proposé de poursuivre la mutualisation des services de la Ville de La Roche-sur-Yon et de La Roche-sur-Yon Agglomération, les directions de la Ville concentrant un fort niveau d'expertise autour des compétences fonctionnelles de la collectivité.

La notion de mutualisation repose sur le fondement juridique de la mise à disposition. C'est avant tout un concept qui permet d'englober toutes les formes de partage de services ou d'échanges. Elle doit avant tout présenter « un intérêt dans le cadre de la bonne organisation des services. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32 PERSONNEL MUNICIPAL - EVOLUTION DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. Roland Guillet

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la liste des créations de postes qui résultent essentiellement des recrutements, des mobilités, de régularisations administratives.

Les suppressions de postes sont liées aux mêmes évolutions (mobilités internes, recrutements).

De plus il est présenté au conseil municipal une liste de 98 créations d'emplois en vue des promotions internes et avancements de grade au titre de l'année 2012.

Ces créations s'inscrivent dans le cadre de la méthodologie utilisée depuis quatre ans pour la Commission Administrative Paritaire « promotions internes, avancements de grade ».

Elles permettront de nommer les agents promus dès le 1er janvier 2012 (sous réserve qu'ils remplissent les conditions à cette date).

Les postes précédemment occupés par ces agents seront supprimés au fur et à mesure des nominations.

Les créations représentent ainsi 111,2 ETP et les suppressions 8,586 ETP.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33 PERSONNEL MUNICIPAL - MISE A DISPOSITION D'AGENTS MUNICIPAUX

Rapporteur : M. Roland Guillet

Le conseil municipal est informé des mises à disposition d'agents municipaux à destination de 6 maisons de quartier, d'une association sportive, du réseau d'information et de santé en addictologie et du Comité des oeuvres sociales et de loisirs de l'agglomération yonnaise.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34 GROUPEMENTS DE COMMANDES REGIONAUX POUR LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES AU CENTRE MUNICIPAL DE RESTAURATION - PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Mme Anne Valin

Il est proposé de désigner les représentants de la Ville au sein des commissions d'appel d'offres des différents groupements de commandes régionaux, à savoir :

- Titulaire : Stéphane IBARRA
- Suppléant : Angie LEBOEUF

QUESTION ADOPTÉE PAR

37 voix POUR

5 ABSTENTIONS : Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Jacques Besseau

35 MARCHE DE TRAVAUX, DE FOURNITURES OU DE SERVICES - AVENANTS

Rapporteur : M. Joël Soulard

Conformément à la délibération de délégation générale du 20 avril 2011, tout avenant supérieur à 10 % doit faire l'objet d'une délibération. En amont de la délibération, le traitement varie en fonction de la procédure de consultation d'origine.

Les avenants concernés portent sur les assurances 'risques statutaires', incidence liée à l'allongement de la durée du travail au regard du nouveau régime des retraites, sur une diminution de recettes quant à la régie publicitaire liée au Guide Pratique, la prolongation du marché portant sur la TLPE (Taxe Locale pour les Emplacements Publicitaires), à la reprise de données dans le cadre de l'examen tarifaire, et à la prolongation du marché de maintenance des ascenseurs.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

36 ASSOCIATION GRAFFITI - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ET PROLONGATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS.

Rapporteur : M. Yannick Henry

L'association Graffiti émet sur la bande FM à La Roche-sur-Yon, sur Graffiti Urban radio 88.6. Cette année, elle fête ses 25 ans. La Ville propose de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 euros afin de contribuer à la réussite de cette manifestation. En outre, un avenant est proposé pour proroger de six mois la convention d'objectifs et de moyens, jusqu'au 30 juin 2012 et permettre ainsi d'analyser au mieux les modalités d'une collaboration future.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

37 LOGEMENT SOCIAL : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DE LA SAEML ORYON A LA COLLECTIVITE

Rapporteur : M. Francis Lucas

Le compte rendu annuel porte sur la gestion par ORYON des opérations de logements sociaux pour l'exercice 2010 ainsi que les prévisions annuelles sur 5 ans. Le patrimoine de ORYON est constitué de 50 opérations de logement social dont 25 bénéficient du dispositif de conventionnement avec la Ville, résultant des avenants aux conventions de réalisation et d'exploitation signées le 30 décembre 1997. L'ensemble des opérations représente un patrimoine géré de 1168 logements. Le Conseil Municipal est appelé à approuver le Compte rendu annuel à la collectivité de la SAEM ORYON concernant le logement social.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : M. Pierre Regnault, M. Joël Soulard, Mme Angie Leboeuf, M. Francis Lucas, Mme Anne Valin, M. Jacques Auxiette, M. Yann Hélyary, Mme Françoise Grivel, Mme Maryse Gane, M. Laurent Caillaud

38 MANDAT SPECIAL POUR LES ELUS MUNICIPAUX

Rapporteur : M. Roland Guillet

L'article L 2123.18 du code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

39 CHANTIER COLLECTIF D'INSERTION - DEMANDE DE SUBVENTION FSE AUPRES DE L'ASSOCIATION 'MAISON DE L'EMPLOI DE LA ROCHE-SUR-YON ET DU CENTRE VENDEE' POUR L'ACCUEIL DE PARTICIPANTS AU PLIE

Rapporteur : Mme Françoise Vignault

Le service Chantier collectif de la Ville de La Roche-sur-Yon est sollicité par la Maison de l'Emploi de la Roche-sur-Yon et du centre Vendée, pour accueillir une dizaine de Yonnais 'participants au PLIE' pour qui un emploi en chantier d'insertion favorise une insertion sociale et professionnelle. En contrepartie de cette action, le service Chantier collectif peut prétendre à une subvention du Fonds Social Européen qui s'élèverait pour 2012 à 22 332,47 €.

La Ville participerait au financement de cette action pour un montant de 123 141,67 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40 CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - DEUXIEME PROGRAMME D'ACTIONS 2011

Rapporteur : M. Yannick Henry

Le conseil municipal est appelé à approuver le deuxième programme d'actions 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale dont le financement global s'élevant à 9 642 € est assuré en totalité par l'ACSE.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : M. Pierre Regnault, M. Francis Lucas, Mme Lysiane Guibert, Mme Françoise Vignault, Mme Mathilde Mage

41 MULTI-ACCUEIL POLE ENFANCE DE LA VALLEE VERTE - MAIRIE ANNEXE DE LA VALLEE VERTE - CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - CESSION DE TERRAIN

Rapporteur : Mme Françoise Vignault

La Ville de La Roche-sur-Yon se propose de céder, à l'euro symbolique, un foncier situé avenue Picasso, destiné à l'implantation et à la construction par La Roche-sur-Yon Agglomération d'un pôle enfance multi-accueil.

La Ville envisage d'autre part de transférer ses services de la mairie annexe de La Vigne-aux- Roses sur ce même foncier.

En regard des intérêts partagés par les deux collectivités, il est convenu de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage autorisant l'Agglomération à réaliser l'ensemble du programme.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

42 DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSUCS) 2010 - RAPPORT D'UTILISATION

Rapporteur : M. Yannick Henry

La loi prévoit la présentation d'un rapport au conseil municipal retraçant les actions de développement social urbain conduites par les communes bénéficiant de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale. La Ville de La Roche-sur-Yon a bénéficié en 2010 d'une dotation de 1 028 885 €, égale à la dotation 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des actions de développement de ce rapport pour les actions conduites en 2010 dans les domaines de l'Action sociale auprès des publics en difficulté, du Logement social, du Soutien à la vie des quartiers et du Pôle prévention – tranquillité publique.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

43 CHALET LES GENEVRIERS : REGLEMENT INTERIEUR - SUPPRESSION DE LA TARIFICATION 'GESTION LIBRE'

Rapporteur : Mme Sylvie Chartier

La ville est propriétaire du Chalet les Genévriers situé à l'Alpe du Grand Serre dans le département de l'Isère au lieu-dit « le Désert ». Le chalet accueille prioritairement les yonnais : les classes des écoles élémentaires, les groupes des associations de quartier, les particuliers.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des séjours au chalet et de préserver l'intégrité des locaux et du matériel, le règlement intérieur est réactualisé. Il comportera des dispositions communes aux groupes et aux individuels, et des particularités pour chacun. Il sera remis à tout utilisateur et affiché dans le chalet.

A cette occasion, il a été constaté que la prestation d'accueil des groupes en gestion libre (sans prestation hôtelière), qui s'adresse à des groupes constitués de vingt personnes minimum, pour une durée minimale de six nuits consécutives n'est en soi plus réalisable car trop contraignante. Cette prestation nécessite la présence d'un responsable formé et possédant des connaissances en matière de sécurité et de réglementation pour un équipement accueillant du public ainsi que la présence d'un cuisinier professionnel.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur ci-joint et de valider la suppression de l'option « gestion libre ».

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

44 CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA VENDEE - SIGNATURE DU VOLET JEUNESSE

Rapporteur : M. Yannick Henry

Le Contrat Enfance Jeunesse 2007-2010 est arrivé à son terme le 31 décembre 2010.

Il est proposé de conclure un nouveau contrat entre la Ville de La Roche-sur-Yon et la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011.

Ce contrat a pour objet de contribuer au développement d'activités socio-éducatives et d'éveil dans le cadre de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

45 DEVELOPPEMENT DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE - RENOUVELLEMENT DES CONSEILLERS DE QUARTIER.

Rapporteur : M. Yannick Henry

En application de la charte des conseils de quartiers, il a été procédé à un appel à candidatures auprès des Yonnais pour le renouvellement des conseillers de quartiers.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la liste nominative des nouvelles candidatures aux 5 conseils de quartiers pour une durée de 3 ans.

Y. HENRY précise, à l'intention de **R. MESTRE**, que ces tirages au sort ont lieu sur les listes électorales, en fonction des quartiers et des bureaux de vote.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

46 CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON ET LE CCAS POUR LA RECONSTRUCTION DE L'EHPAD TAPON

Rapporteur : Mme Marie-Noëlle Mandin

Par décision du conseil municipal du 20 avril 2011, la ville établissait une convention de financement avec le centre communal d'action sociale de la ville de La Roche sur Yon, par laquelle elle reconnaissait subventionner le programme de construction de l'EHPAD Tapon, à hauteur de 930 869 € selon le règlement départemental de financement en vigueur et escomptait du même ordre une subvention 761 620 € du conseil général de la Vendée.

En réponse, le conseil général de la Vendée informait le Centre Communal d'Action Sociale que son règlement départemental de financement des EHPAD avait été modifié le 22 avril 2011.

Le nouveau projet de convention ci-joint tient compte de ces évolutions et arrête le montant de subvention plafond de l'opération de reconstruction de l'EHPAD Tapon. Ce montant est établi à la somme de 504 000 euros versés à hauteur de 55% par la ville, soit 277 200 € et versés à hauteur de 45 % pour le conseil général de la Vendée, soit 226 800 €

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

47 CONSTRUCTION D'UNE BUVETTE AU COMPLEXE SPORTIF DES TERRES NOIRES - OFFRE DE CONCOURS DE LA SOCIETE DES COURSES

Rapporteur : M. Thierry Barbarit

La Société des Courses, organisatrice de 6 réunions hippiques par an sur l'hippodrome des Terres Noires, a sollicité la Ville de La Roche-sur-Yon pour construire, sur une plateforme déjà réalisée et opérationnelle (dalle béton et réseaux existants), un préau avec aménagement de 2 buvettes qui servira de structure bar à ladite association. L'association a proposé une offre de concours à hauteur de 20000 € pour financer cette opération dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Ville.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

48 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A PLUSIEURS CLUBS SPORTIFS POUR L'ORGANISATION DE LA NEUVIEME EDITION DE LA BICENTENAIRE 2012 'COURSE ET MARCHE DU PRINTEMPS'

Rapporteur : M. Yves Rouleau

La Bicentenaire est organisée en s'appuyant sur les compétences techniques des clubs partenaires.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- 9000 € à l'Athlétic Club Yonnais,

- 1500 € au Comité départemental de randonnées pédestre,

et de contractualiser avec ces associations pour l'organisation de la 9ème édition de La Bicentenaire qui aura lieu le 25 mars 2012.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**49 **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'AIDE A LA CREATION ET A LA DIFFUSION
2011
POUR DES PROJETS ARTISTIQUES PROFESSIONNELS YONNAIS****

Rapporteur : Mme Patricia Cereijo

La Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place, en 1999, des dispositifs d'aide à la création et à la diffusion artistique sous forme d'une aide financière.

Dans ce cadre, la compagnie Grizzli Philibert Tambour sollicite une aide pour la diffusion du spectacle « Ah ! Anabelle » au sein du festival « Coup de Théâtre » qui se déroulera à Saragosse, Espagne, en février 2012.

La compagnie S'Poart (association Break Dance Yonnaise) sollicite une aide pour la création du spectacle « Rock it Daddy », dont l'objectif principal est de faire une passerelle entre les musiques rock des années 50 à 70 et la danse hip hop.

En fonction de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes : 1 290 € à la compagnie Grizzli Philibert Tambour pour la diffusion du spectacle « Ah ! Anabelle » et 3 000 € à la compagnie S'Poart (association Break Dance Yonnaise) pour la création du spectacle « Rock it Daddy ».

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**50 **AIDE AU PROJET POUR L'ASSOCIATION ECARQUILLE THEATRE : PARTICIPATION A LA
FINALE DU « MASQUE D'OR »****

Rapporteur : Mme Patricia Cereijo

Tous les 4 ans, la FNCTA organise le «Masque d'or», trophée national de théâtre amateur, ouvert à l'ensemble de ses 1400 troupes licenciées en France. 4 troupes ont été retenues pour la finale nationale qui a eu lieu les 28 et 29 octobre 2011, dont l'Ecarquille Théâtre pour son spectacle « Prévert en octobre », créé à La Roche-sur-Yon en 2009.

Dans ce cadre, il est proposé que la Ville accorde une aide financière pour le déplacement de l'association à Aix-les-Bains dans le cadre de sa participation à la finale du « Masque d'or » à hauteur de 1 000 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**51 **AIDE AU PROJET POUR L'ASSOCIATION BREAK DANCE YONNAISE : CREATION
CHOREGRAPHIQUE DANS LE CADRE DU 30EME ANNIVERSAIRE DE JUMELAGE AVEC
DRUMMONDVILLE ET CACERES****

Rapporteur : Mme Patricia Cereijo

La Ville célébrera en 2012 ses 30 ans de jumelage avec Drummondville (Québec, Canada) et Caceres (Espagne).

A cette occasion, seront organisées les rencontres internationales de la ville autour de temps festifs et de réflexion.

La thématique de la culture est apparue comme un thème fédérateur pour les 3 villes à l'honneur.

Il a été proposé à la compagnie S'Poart de mener un travail de création internationale, avec de jeunes danseurs, qui aboutira à une représentation de la création à l'automne 2012.

A l'issue des résidences de création dans chaque pays, tous les danseurs se réuniront pour une semaine de travail collectif à La Roche-sur-Yon avant le spectacle.

Dans ce cadre, il est proposé que la Ville accorde une aide financière à l'association Break Dance Yonnaise (compagnie S'Poart) pour la réalisation du projet à hauteur de 7 000 euros

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

52 EQUIPEMENT NUMERIQUE DU CONCORDE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE FINANCEMENT AVEC UN TIERS COLLECTEUR ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Mme Martine Chantecaille

L'exploitation cinématographique connaît actuellement une importante mutation due à la projection de films sous format numérique.

Il devient donc urgent que le Concorde puisse s'équiper au plus vite en numérique sous peine de le voir exclu de l'accès à certains films et notamment à ceux permettant de proposer au public la diversité qui fait la renommée de ce cinéma de centre ville.

Les procédures de financement de ces équipements numériques ont été longues à caler par le CNC et aujourd'hui 2 modes de financement existent :

- l'aide du CNC qui peut être complétée par des subventions des collectivités ;
- les contributions numériques versées par les distributeurs de films, principe que le législateur a adopté par une loi du 30 septembre 2010.

Le Concorde se situe dans cette 2ème catégorie car les sommes qui seraient reversées pour la contribution numérique (calculées sur la base du nombre moyen de films présentés en sortie nationale : 24 en 2009 et 30 en 2010) sont supérieures à 75 % de l'investissement à réaliser.

Par ailleurs, la collectivité a opté pour la collecte des contributions numériques via un organisme collecteur, afin d'éviter une négociation difficile et permanente avec les distributeurs.

Ainsi cet organisme propose un financement s'élevant à 110 000 € sur 7 ans, pour un investissement matériel de 132 550 € HT auxquels il convient d'ajouter 18 390 € HT de travaux pour l'aménagement des cabines.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du projet d'équipement numérique du Concorde, de recourir au principe du tiers collecteur pour la collecte des contributions numériques, de signer le contrat de financement avec Cinélia et de solliciter des subventions auprès de la Région et du Département.

L. CAILLAUD indique qu'il sera favorable à ce dossier ; cependant, la problématique du numérique avait été évoquée il y a déjà longtemps et il estime que cela aurait déjà dû être intégré dans le cahier des charges initial.

M. CHANTECAILLE indique que le cinéma a eu ainsi le temps de faire ses preuves et que, finalement , le financement étant aujourd'hui très intéressant, cette attente s'avère avantageuse.

R. MESTRE intervient pour remercier l'ensemble des intervenants du soutien qui a été apporté au Festival du cinéma. Il estime qu'il faut, en ce domaine, faire encore plus car c'est une excellente orientation pour la Ville.

M. CHANTECAILLE lui précise que la Ville de La Roche-sur-Yon est considérée comme la plus cinéphile de France, ce qui est déjà une grande satisfaction.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

53 ACTION INTERNATIONALE - PROGRAMME PREVISIONNEL 2012

Rapporteur : M. Tarek Tarrouche

Le programme prévisionnel de l'action internationale de l'année 2012 présente les projets d'animations, de coopération, d'accueils et de déplacements programmés et envisagés tout au long de l'année. Ce programme est généré à la fois par les activités de la Maison du Monde et des Citoyens, centre de ressources municipal spécialisé sur les questions internationales et l'ouverture sur le monde (également labellisé par la Commission européenne Centre d'information Europe Direct Vendée), et par la poursuite des relations et projets de partenariat, de coopération et d'amitié avec les villes jumelles et amies de La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

54 COOPERATION AVEC TAMBACOUNDA (SENEGAL) - APPUI AU PROCESSUS D'INFORMATISATION DU SYSTEME COMMUNAL D'ETAT CIVIL

Rapporteur : Mme Francine-Nicole Chabot

Dans le cadre de sa coopération avec la Ville de Tambacounda au Sénégal, la Ville de La Roche-sur-Yon participe à l'appui au processus d'informatisation du système communal d'état civil de la commune de Tambacounda. Ce projet se déroule en plusieurs étapes qui sont programmées dans un premier temps de 2011 à 2012.

Le soutien financier de la Ville se monte à 39758 € dont 14000 € au titre de 2011 et 25758 € sur 2012.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

55 DISPOSITIF DES BOURSES 'ULYSSE'

Rapporteur : M. Tarek Tarrouche

La Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place deux dispositifs financiers d'aide à la mobilité internationale des jeunes Yonnais, âgés de 16 à 30 ans : la Bourse Ulysse (en 2002) pour les projets réalisés dans le monde entier et la Bourse Découverte Europe (en 2004) pour les projets conduits en Europe. Aujourd'hui, il est proposé de renommer ces deux dispositifs sous la même appellation 'Bourses Ulysse' dont le règlement est annexé au présent rapport.

Il s'agit de permettre aux jeunes de partir dans le monde entier, hors des cadres scolaire et institutionnel, afin de vivre des aventures humaines par la rencontre d'autres cultures et modes de vie, ainsi que par la solidarité et l'échange interculturel.

Le budget affecté à cette opération est de 11000 € pour 2012.

J. BESSEAU fait l'intervention suivante :

« Le dispositif des bourses « Ulysse » et celui des bourses « Découvertes Europe » n'ont plus aujourd'hui à être différenciés et nous sommes d'accord pour qu'ils soient fondus sous une même appellation.

Cependant, pour l'affectation de ces bourses une question se pose. L'attribution de fonds publics provenant de l'impôt des Yonnais pour être redistribué vers des jeunes de la communauté d'agglomération est contestable et relève de votre choix politique. Même si l'idée peut être louable, il se pose un problème d'équité. Un Yonnais peut avoir une bourse de notre ville mais un jeune de Mouilleron, Venansault, Aubigny, ... aura la possibilité d'être subventionné par notre ville et la sienne ! Vous constatez à l'évidence que nous pénalisons les Yonnais.

Je vous propose que, dans une prochaine délibération, pour rester dans votre choix politique et dans l'esprit initial, les bourses accordées aux non Yonnais soient ramenées à 50 % de celles attribuées aux Yonnais pour le plafond général comme dans les projets pluriels. J'entends par pluriel lorsqu'il y a Yonnais et non Yonnais puisque les bourses sont nominatives. Ceci pour une plus grande équité. »

T. TARROUCHE pense que la situation évoluera et que l'Agglomération ouvrira des pistes en ce domaine. En attendant, la Ville fait le choix de la solidarité pour tous les habitants de l'Agglomération yonnaise, en considération notamment la modicité des sommes en jeu.

J. SOULARD rappelle que la Ville a, pendant des années, contribué aussi à l'accès pour les non yonnais aux équipements du complexe Arago, cette situation n'est donc pas nouvelle.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

56 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET L'ASSOCIATION POUR LES ECHANGES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX (AEIN)

Rapporteur : M. Tarek Tarrouche

La convention entre la Ville de La Roche-sur-Yon et l'Association pour les Echanges Internationaux et Nationaux (AEIN) en cours arrive à son terme le 31 décembre 2011.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la nouvelle convention de partenariat entre la Ville de La Roche-sur-Yon et l'Association pour les Echanges Internationaux et Nationaux, pour une durée de 4 ans, à compter du 1er janvier 2012

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

57 CONCOURS PHOTOS « AU FIL DES GENERATIONS » POUR LA SEMAINE DE L'EUROPE 2012

Rapporteur : M. Tarek Tarrouche

La Ville de La Roche-sur-Yon propose des manifestations grand public à l'occasion de la journée de l'Europe du 9 mai.

L'année européenne 2012 étant consacrée au « Vieillessement actif et à la solidarité intergénérationnelle », il est proposé d'organiser un concours photo intitulé « Au fil des générations » pour valoriser et imaginer des scènes qui symbolisent le rapprochement entre les différentes générations.

Ce concours gratuit sera ouvert du 1er janvier 2012 au 31 mars 2012 aux photographes amateurs habitant une des 15 communes de La Roche-sur-Yon Agglomération ainsi qu'aux jeunes de 8 à 18 ans.

20 photos seront sélectionnées pour être exposées en mai 2012 à l'intérieur de la Passerelle de la gare SNCF. Le jury récompensera au total 7 photos (3 dans la catégorie grand public, 2 dans la catégorie 8 - 12 ans et 2 dans la catégorie 13 - 18 ans) pour un total de 1 400 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modalités d'organisation de ce concours et de fixer l'enveloppe pour les récompenses à 1 400 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

58 DESIGNATION D'ELUS AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

Rapporteur : Mme Sylvie Chartier

Depuis le début de l'année scolaire 2011/2012, le collège Edouard Herriot, d'une part, et les lycées professionnels Guitton et d'enseignement général Alfred Kastler, d'autre part, ont connu des évolutions, amenant les proviseurs des établissements concernés à solliciter la Ville relativement à la participation de ses élus aux conseils d'administration desdits établissements.

Il est donc proposé de modifier la désignation des représentants de la Ville au sein de ces structures.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VŒU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L'AMPUTATION DE 10 % DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX ET A L'AUGMENTATION DE LA TVA SUR LES LIVRES

Rapporteur : M. Joël SOULARD

Le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) est l'établissement public qui assure l'essentiel de la formation des agents publics territoriaux.

Depuis plusieurs années maintenant, il s'est engagé dans des réformes pour mieux répondre aux attentes des collectivités en s'adaptant à la grande diversité de métiers et de niveaux de qualification des agents.

Ces réformes méritent d'être poursuivies pour améliorer la qualité de l'offre proposée aux agents. Il est donc essentiel qu'il puisse continuer à compter sur des recettes existantes.

Or, aujourd'hui, la loi de finance rectificative pour 2011 a adopté un amendement qui abaisse la cotisation versée au CNFPT de 1 % à 0,9 %. Cette mesure sera applicable dès le 1er janvier prochain. Avec un budget amputé de 10%, la baisse du nombre de formations qui en découle risque de remettre en cause la qualité du service public local.

Pour faire face, le Conseil d'administration du CNFPT a voté l'arrêt de la prise en charge des frais de déplacement des agents territoriaux lorsque ceux-ci se rendent à une formation organisée par l'établissement.

Une nouvelle fois, le gouvernement a choisi de faire des économies aux dépens des collectivités. Cette fois-ci on sacrifie la formation de agents publics en agissant indirectement sur les frais induits, ce qui va à l'encontre de la belle idée de la formation tout au long de la vie, particulièrement importante pour ceux qui n'ont pas forcément bénéficié d'une formation initiale très poussée. Même si les collectivités doivent faire preuve d'exigence envers l'organisme de formation, en veillant notamment à ce que les formations se tiennent au plus près des territoires pour éviter les déplacements coûteux, une telle mesure ne peut s'admettre sans un minimum de discussion et de délais.

Dans le même esprit, la décision du gouvernement de relever la TVA de 5,5 % à 7 % sur plusieurs produits dont le livre, conjointement avec la décision d'abaisser la TVA sur le livre électronique de 19,6 % à 7 %, est un mauvais coup en général pour l'accès à la culture et un mauvais coup en particulier pour les libraires indépendants : appliquer le même taux de TVA sur les livres papiers et sur les livres électroniques risque en effet de faire subir aux librairies le même sort que celui des disquaires qui, partout en France, ont presque tous fermé ces dernières années. Les libraires indépendants affirment que l'impact de cette mesure « dans les comptes de la nation » risque d'être faible, mais ses effets seront « au contraire considérables pour tout le secteur du livre dont l'économie est déjà fragilisée ».

La présence des librairies indépendantes est un atout : cette mesure aussi injuste qu'inefficace risque d'avoir un impact négatif sur celles-ci, pourtant vecteurs d'animation et de vivacité du commerce de proximité et plus largement de nos territoires.

C'est pourquoi, face à ces deux mesures touchant à la formation et à la culture, le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande :

- que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.
- que la TVA sur le livre soit rétablie à 5,5 %.

J. BESSEAU fait l'intervention suivante :

« Une fois de plus vous mélangez les genres. Entre la cotisation versée au CNFPT ramenée d'1 à 0,9 % et l'uniformisation de la TVA sur le livre électronique et le livre papier au taux réduit de 7 %, nous aurions pu vous suivre sur l'idée que la formation des agents territoriaux nécessite des moyens constants dans les mutations du monde actuel.

Mais mélanger dans un vote deux évènements si différents est une erreur.

Le livre électronique est au contraire une chance pour tous les auteurs qui vont pouvoir être lus par tous les citoyens pour quelques centimes.

C'est la culture qui va vers le citoyen sur tout le territoire sans distinguer zone urbaine et campagne.

Que seraient devenus les nouveaux artistes dans la chanson comme Grégoire si Internet et le téléchargement n'existaient pas ? Leur chance a été cette nouvelle technologie. Les jeunes auront accès au livre, à la connaissance pour quelques centimes. Cela s'appelle le progrès.

D'autres parmi vous l'ont compris. Aujourd'hui même, 14 décembre, Madame Aurélie FILIPPETTI, chargée des Affaires Culturelles, prône la création d'une licence numérique globale à destination des étudiants pour deux euros.

N'ayez pas peur du modernisme, soyez progressistes. Pour notre part, nous appuyons la décision du gouvernement qui uniformise la TVA entre la vente à emporter et les restaurants, ou le livre papier et le livre électronique. Ces réformes vont dans le bon sens et rendent le monde de demain plus juste et plus équitable. »

M. CHANTECAILLE déclare :

« Dans le plan d'austérité qui a été annoncé le 7 novembre, le gouvernement a effectivement décidé d'une augmentation de la TVA - qui est quand même l'impôt le plus injuste -, sur les biens culturels comme les livres et les places de cinéma.

En 2007, lors de ses vœux, Nicolas SARKOZY appelait pourtant en instrumentalisant la culture à une politique de civilisation. Aussi peu crédible en ce domaine que lorsqu'il prétend refonder le capitalisme, le Président de la République conduit en réalité une politique de régression culturelle.

Nous avons commencé ce Conseil Municipal en parlant de l'engagement fort de la Ville pour le développement durable. En ne facilitant pas l'accès de tous à la culture et en augmentant la TVA sur le livre et les places de cinéma, le gouvernement néglige au contraire ce qui permet de penser à un développement méritant d'être durable pour tous. On ne peut concevoir un développement durable sans les produits de haute nécessité que sont les livres et les films qui ont fait l'unanimité ce soir.

Je souhaite donc personnellement que cette politique contraire à un développement humainement durable, ne soit elle pas durable. »

A. CHARRIEAU est perplexe quant à la liaison de ces deux propositions, elle appelle à la scission des problématiques.

J. SOULARD propose la division en deux rapports distincts du présent point.

59 VOEU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L'AMPUTATION DE 10% DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX

QUESTION ADOPTÉE PAR

36 voix POUR

6 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

60 VOEU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RETABLIR LA TVA A 5,5% SUR LE LIVRE

QUESTION ADOPTÉE PAR

35 voix POUR

7 voix CONTRE : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n°1)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le Maire

Pierre REGNAULT